



Monuments en mémoire

Regards sur le patrimoine bâti protégé  
au titre des Monuments historiques  
en Languedoc-Roussillon

monuments historiques et objets d'art du Languedoc-Roussillon  
**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

## Glossaire

IMH :

Inscrit au titre des Monuments historiques, on disait autrefois inscrit sur la liste supplémentaire des Monuments historiques.

CMH :

Classé au titre des Monuments historiques.

CRMH :

Conservation régionale des monuments historiques (service de la DRAC, direction régionale des affaires culturelles).

COREPHAE :

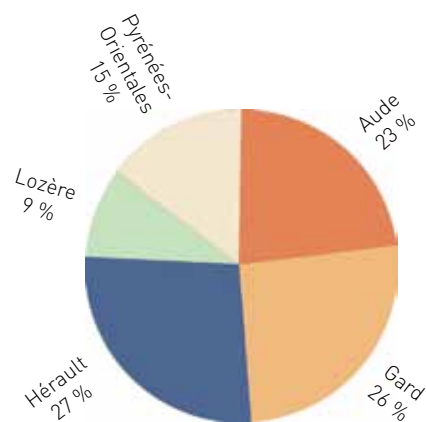
Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique.

CRPS :

Commission régionale du patrimoine et des sites.

AVAP :

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, remplace la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager).



Répartition des édifices protégés par département



## Auteurs

Josette Clier [J.C.]

Chargée d'études documentaires  
CRMH, DRAC Languedoc-Roussillon

Yvon Comte [Y.C.]

Chargé d'études documentaires principal  
CRMH, DRAC Languedoc-Roussillon

Michèle François [M.F.]

Chargée d'études documentaires  
CRMH, DRAC Languedoc-Roussillon

Monuments en mémoire

Regards sur le patrimoine bâti protégé  
au titre des Monuments historiques  
en Languedoc-Roussillon

Couverture :

Aude, Leucate, village de vacances Les Car-  
rats, par Candilis, 1969.

Page précédente :

Pyrénées-Orientales, Font-Romeu-Odeillo-Via,  
four solaire d'Odeillo, mur rideau « bleu Cer-  
dagne », par Henri Vicariot, 1965.

PATRIMOINE protégé

Le centième anniversaire de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques n'est pas, loin s'en faut, une commémoration, qui véhicule trop facilement son cortège d'embaumeurs, mais au contraire l'occasion de rappeler l'utilité et l'efficacité d'un texte qui, toiletté au fil des ans – il le sera sans doute encore dans un avenir proche – demeure un outil irremplaçable au service du patrimoine de la Nation, dont la jeunesse ne le cède en rien à la vigueur ! Nous avons rappelé, dans le propos introductif à l'ouvrage de la collection Duo publié en 2013 sur la protection des objets mobiliers, le processus et les principes qui conduisent les services de l'Etat (conservation régionale des monuments historiques) à proposer l'inscription d'un monument historique au préfet de région, voire son classement au ministre en charge de la culture. Cette procédure, aujourd'hui bien rodée, est le fruit d'un long et minutieux travail d'analyse mené par la conservation des monuments historiques, débattu en commission régionale du patrimoine et des sites, qui regroupe sous l'autorité du préfet de région et du directeur régional des affaires culturelles, des élus locaux, des personnalités qualifiées et des représentants des associations de défense du patrimoine.

Il n'en a, bien sûr, pas toujours été ainsi. Cette « conscience patrimoniale » s'est progressivement éveillée entre la Révolution française et la Monarchie de Juillet, en réaction aux destructions révolutionnaires et au peu d'attention portée à un patrimoine monumental dont la dimension, tant poétique pour les écrivains ou peintres romantiques qu'historique pour ceux qui contribuèrent à la naissance de cette discipline, commençait à s'imposer. Des premières listes rédigées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, à partir de 1840, par le tout jeune service des Monuments historiques, créé en 1830, à la loi du 30 mars 1887 sur les Monuments historiques, puis à celle de 1913 qui étend le champ du classement aux propriétés privées, une méthode s'est affirmée et précisée ; alors même que les critères devenaient plus sélectifs, leur champ d'application s'est progressivement étendu, ainsi qu'en rendent compte les pages qui suivent. Les premiers « Monuments historiques » classés comme tels sont d'abord des édifices du culte et des monuments antiques, puis les édifices civils ou militaires et, en 1889, alors que la question de nos origines taraude les historiens, les mégalithes. Pour faire vite, ce champ est aujourd'hui très diversifié, reflet de préoccupations qui tendent à conjuguer à l'intérêt national ou étatique, légué par l'histoire, une dimension sociale, identitaire ou communautaire (cf. P. Nora, *Présent, nation, mémoire*, Paris, 2011) dont la logique thématique n'est plus absente (voir les campagnes de protection dédiées au patrimoine industriel et minier, aux phares ou plus récemment aux témoignages de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, par exemple).



La déconcentration de cette mission de l'Etat au sein des régions, à compter de 1977, a permis de « rapprocher » le patrimoine de ceux qui l'étudient et œuvrent à sa conservation. Pour autant, on ne saurait parler de régionalisation : c'est au patrimoine matériel ou immatériel de la Nation que sont inscrits ou classés les monuments ou objets aujourd'hui proposés pour une mesure de protection et une même doctrine, nationale, a été progressivement élaborée qui préside à la reconnaissance de leur qualité intrinsèque et à la nécessité d'en assurer la transmission aux générations futures, comme témoignage et socle de notre histoire commune.

Alain Daguerre de Hureaux  
Directeur régional des affaires culturelles  
du Languedoc-Roussillon

Pyrénées-Orientales, Salses-le-Château, café de la Loge.



## Avant-propos

Le volume de la collection Duo sur l'objet Monument historique paru en 2013 retrace l'histoire et l'évolution de la protection des Monuments historiques et évoque le bilan de l'action de l'Etat dans ce domaine. Il introduit la réflexion sur la mise en œuvre de sa politique et sur la notion d'« explosion » patrimoniale qui nous conduit de la simple conservation de l'héritage des œuvres du passé à la revendication identitaire dans notre société contemporaine. Il fait état des réflexions de fond sur l'outil de reconnaissance et de conservation que représente la réglementation sur les Monuments historiques et sur les conséquences pratiques de sa mise en œuvre. On s'y référera avec intérêt pour appréhender le contexte du présent ouvrage. La partie sur le décor et l'objet mobilier immeuble par destination éclairera l'option prise ici de ne traiter que du bâti sans développer le décor d'architecture. La distinction entre celui-ci et l'immeuble n'est pas toujours aisée à faire (retables, lambris, aménagements liturgiques). Cela peut quelquefois entraîner une problématique de protection délicate à gérer (associer les collections d'objets et l'édifice dont elles sont indissociables est envisagé dans le projet de loi sur le patrimoine en cours d'élaboration). Bien que l'objet soit aussi un « monument » au sens de témoin à préserver pour être transmis, le sens commun désigne une œuvre bâtie associée à un rôle mémoriel à valeur historique et culturelle. Françoise Choay, dans *l'Allégorie du Patrimoine*, explique bien comment le monument mobilise la mémoire par l'intermédiaire de l'affectif, se servant du passé pour l'intégrer à la dynamique du présent tout en lui donnant la stabilité rassurante de racines partagées dans une société de plus en plus éclatée.

Hérault, Béziers, canal du Midi, le pont-canal sur l'Orb, par Urbain Maguès, 1854.

Voilà 100 ans maintenant que la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques a commencé très progressivement à se mettre en place. En effet, elle ne reçoit un début de concrétisation qu'à partir d'avril 1914 avec la publication au Journal officiel de la liste des monuments retenus pour le



Aude, Gaja-et-Villedieu, domaine de Villemartin, cloître des Carmes de Perpignan (1333-1342) remonté vers 1830 par le baron Alexandre Guiraud.

classement, remplaçant les précédentes listes, héritées du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais en raison des années noires de la Première Guerre mondiale, l'application pleine et entière des nouveaux textes entraînant une véritable politique de protection ne peut se faire qu'après la fin du conflit.

Cet ouvrage est conçu comme une synthèse, illustrée d'exemples, à la fois représentatifs de la région mais aussi originaux, sur l'histoire de la protection des immeubles au titre des Monuments historiques en Languedoc-Roussillon. Plus qu'un bilan formel, cette synthèse à destination du public le plus large met l'accent sur des monuments peu connus, présentés de façon typologique en fonction de l'évolution du regard porté sur la patrimonialisation. Plutôt qu'une présentation géographique ou chronologique, l'option d'un ordre thématique s'est imposée afin de proposer un regard nouveau sur le patrimoine régional protégé.

Sans ignorer le patrimoine traditionnel dont l'évidence apparaît plus facilement à chacun – églises et châteaux, hôtels particuliers, grands monuments publics, souvent emblématiques et représentatifs de l'histoire d'une ville ou d'un pays



(arènes de Nîmes, cité de Carcassonne, forteresses des Corbières, etc... – le choix a été fait d'accorder une plus grande place au « nouveau patrimoine », notion dont l'émergence correspond à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. On assiste alors à l'élargissement des champs patrimoniaux. Sont protégés à ce moment-là des temples protestants, des édifices du XIX<sup>e</sup> siècle, théâtres, palais de justice, demeures fastueuses, des chemins et canaux, du patrimoine ethnologique, technique, des lieux de mémoire, des jardins...

Dans les années 1980-1990, on a commencé à protéger quelques édifices du XX<sup>e</sup> siècle. La production pléthorique de l'époque de la reconstruction et du tout béton souffrait alors d'une image plutôt négative malgré des réalisations majeures de l'architecture moderne. Afin d'infléchir positivement cette perception négative, le ministère a impulsé la reconnaissance de ces édifices par des inscriptions ou classements et par un nouvel outil : le label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle ».

Aude, Castelnaudary, église Saint-Jean-Baptiste, *Les voix de la France*, peinture de Paul Sibra, 1931.

## La protection des Monuments historiques



Hérault, Villeneuve-les-Maguelone, ancienne cathédrale Saint-Pierre. Lithographie, Taylor et Nodier, 1833.

« Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde. »

Victor Hugo, *Guerre aux démolisseurs !* 1832

### Les débuts de la protection en Languedoc-Roussillon

Dès la Révolution qui avait vu la destruction massive des symboles de l'Ancien Régime, l'Etat décrète la protection des « monuments des Beaux-arts » pour éviter leur disparition totale. C'est l'abbé Grégoire qui alerte sur la nécessité de conserver la « propriété du peuple » dans son « Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer ». Une instruction est même publiée sur la manière d'inventorier et de conserver « tous les objets utiles aux arts, aux sciences et à l'enseignement »<sup>1</sup>.

En 1830, un poste d'inspecteur des Monuments historiques est créé au sein du ministère de l'Intérieur, confié d'abord à Ludovic Vitet puis, en 1834, à l'écrivain Prosper Mérimée. Celui-ci parcourt la France et, avec l'aide de correspondants locaux et des sociétés savantes, dresse pour chaque département une liste des « anciens monuments » à sauvegarder, classés par ordre d'importance et d'urgence des travaux (d'où le terme d'édifice « classé » qui a subsisté alors que disparaissait cette notion de rang relatif des uns par rapport aux autres). Ses premiers voyages sont pour le « Midi de la France »<sup>2</sup> comprenant notamment le Languedoc. La Commission des Monuments historiques, installée en 1837, sélectionne plus de mille éléments bâtis et objets regroupés dans la première liste officielle de 1840<sup>3</sup>. Celle-ci ne porte alors que sur les monuments, propriété publique, dont la conservation nécessite des travaux. Elle se limite aux périodes antérieures au XVII<sup>e</sup> siècle et concerne essentiellement l'architecture antique et médiévale.

Pour la région Languedoc-Roussillon, on compte alors 66 édifices ou parties d'immeubles. Il est parfois difficile de déterminer ce que la liste désigne. En effet, les noms de monuments ou même de communes sont quelquefois approximatifs. Par ailleurs, certains édifices ont disparu ou ont été trop dénaturés pour avoir conservé leur classement

jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle (une vingtaine ne figure plus dans le récolement de 1914) ; de plus, des déclassements sont intervenus depuis. Les deux tiers de ces monuments sont religieux et médiévaux, comprenant notamment huit anciennes cathédrales, des abbayes et des églises ainsi que les principaux monuments antiques, mais aucun château ni bâtiment civil :

- pour l'Aude, 8 édifices religieux médiévaux sont sélectionnés : la basilique Saint-Nazaire de Carcassonne, l'ancienne cathédrale de Narbonne mais aussi le Palais des archevêques, l'église de Rieux-Minervois et l'abbaye de Saint-Hilaire. Pour exemple des imprécisions de la liste, notons que la mention de « ruines de la cathédrale d'Arles » (sic) désigne, en fait, les vestiges de celles de l'ancien diocèse d'Alet ;

- pour le Gard, ce sont bien sûr les monuments romains qui s'imposent dont, globalement, tous ceux de Nîmes auxquels s'ajoutent évidemment l'aqueduc du Pont du Gard mais aussi le pont romain d'Ambrussum. Un seul autre édifice y apparaît, l'église abbatiale de Saint-Gilles. L'ensemble de fortifications constitué par les remparts d'Aigues-Mortes est bien mentionné dès 1840 mais ne sera validé qu'en 1903 ;

1. Henri Jean-Baptiste Grégoire (« l'abbé Grégoire »), 1750-1831, prêtre et grande figure de la Révolution, fondateur du Conservatoire des arts et métiers, auteur du « Rapport sur les destructions opérées par le Vandalisme, et sur les moyens de le réprimer », Convention nationale, séance du 14 fructidor, an II (1794).

2. Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*. Paris, librairie de Fournier, 1835.

3. « Liste des monuments pour lesquels des secours ont été demandés et que la commission a jugés dignes d'intérêt ».

Gard, Nîmes, amphithéâtre romain.





Gard, Saint-Gilles, abbaye, façade. Lithographie, Taylor et Nodier, 1833.

Hérault, Agde, ancienne cathédrale Saint-Etienne, architecture romane fortifiée.

Photographie Médéric Mieusement, vers 1880.

- pour l'Hérault, ce sont 17 églises médiévales, notamment les 5 anciennes cathédrales (mais sans les bâtiments épiscopaux) : Agde, Béziers, Lodève, Saint-Pons-de-Thomières et Maguelone, ainsi que les églises Sainte-Croix de Celleneuve (Montpellier), Saint-Paul à Clermont-l'Hérault et, à Saint-Guilhem-le-Désert, l'église abbatiale et le cloître (mais sans les autres bâtiments abbatiaux) et une dizaine d'autres églises ;

- pour la Lozère, sont retenus 10 monuments dont les églises du Monastier, de Marvejols et de Langogne, le mausolée antique de Lanuéjols et la chapelle Notre-Dame de la Victoire ou de Valfrancesque à Moissac-Vallée-Française. En outre, sur les trois ponts figurant sur la liste, seul celui de Quézac est validé par un classement en 1931. Signalons un cas surprenant, alors très symbolique : le « tombeau » de Duguesclin à Châteauneuf-de-Randon (en fait monument commémoratif datant de 1820 mais complètement reconstruit et objet d'un nouveau classement en 1911) ;

- pour les Pyrénées-Orientales, ce ne sont pas moins de 23 édifices religieux médiévaux qui sont retenus dont l'église du prieuré de Marcevol à Arboussols, les églises de Corneilla-de-Conflent et de Coustouges, le cloître de l'ancienne cathédrale d'Elne, l'église du Vieux-Saint-Jean de Perpignan mais aussi l'étrange petite chapelle Notre-Dame-de-la-Merci à Planès. Par ailleurs, deux autres éléments non religieux y figurent : le pont du Diable sur le Tech à Céret et la Loge de Mer à Perpignan. Une croix à Ille-sur-Têt est également mentionnée.

La liste de 1846 révisé celle de 1840 et celles de 1862 et de 1875 apportent encore quelques corrections et compléments, faisant enfin une place aux ouvrages fortifiés



Agde, (Hérault). Ancienne cathédrale, ensemble sud-ouest. (mars 1888).

ou civils. Celle de 1889 innove en classant des mégalithes dans tous les départements. Ces classements établis au XIX<sup>e</sup> siècle constituent pour longtemps des références pour la protection, établissant une sorte de tableau d'honneur des grands monuments prestigieux de France qui sert d'étalement pour les protections ultérieures. Ces listes, encore





Gard, Nîmes, temple romain dit Maison carrée, photographie de Edouard-Denis Baldus, Mission héliographique, 1851.

Carcassonne, la cité, projet de restauration aquarellé par Eugène Viollet-le-Duc, 1853

entachées d'inexactitudes, sont reprises après la loi de 1913 dans une publication unique au journal officiel du 18 avril 1914. On y constate un net élargissement du champ patrimonial et du nombre d'édifices pris en compte mais certains, en revanche, initialement mentionnés, n'y figurent plus, quelquefois à la suite de reconstructions ou de transformations de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (comme, par exemple, l'église de Marvejols citée en 1840 mais disparaissant ensuite jusqu'à son inscription tardive en 1987).

La première loi sur les Monuments historiques date de 1887 : elle organise la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique national, normalise les règles de la conservation et détermine les conditions de l'intervention de l'Etat pour la protection des Monuments historiques. Pour identifier, illustrer les édifices et aider aux travaux à venir, on utilise la technique alors nouvelle de la photographie : c'est la « Mission héliographique » lancée en 1851, envoyant sur le terrain cinq des plus grands photographes de l'époque. Edouard Baldus couvre une petite partie du Languedoc (Pont du Gard, arènes de Nîmes). On y rencontre aussi Gustave Le Gray et Auguste Mestral

(Carcassonne et les Pyrénées-Orientales). Plus tard interviennent Médéric Mieusement, Emmanuel-Louis Mas et Camille Enlart. Les architectes en chef des Monuments historiques sont représentés dans la région par le plus célèbre d'entre eux, Eugène Viollet-le-Duc, qui a restauré, entre autres, la cité de Carcassonne et Narbonne. D'autres grands architectes du Service ont également laissé leur empreinte sur les monuments antiques du Gard, comme Charles Auguste Questel, architecte diocésain de Nîmes ou Alphonse Simil pour le nymphée de Nîmes. On peut citer aussi l'œuvre de Henry Revoil, architecte diocésain de Montpellier et Nîmes, ou de Jules Formigé, pour Saint-Martin-du-Canigou ou la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, Henri Nodet pour Valmagne ou Saint-Guilhem. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, Sylvain Stym-Popper a réalisé un travail comparable pour le Palais des rois de Majorque à Perpignan.<sup>4</sup>

Un service administratif se met en place, longtemps appelé les « Beaux-Arts », rattaché au ministère de l'Instruction publique, tandis que la doctrine s'élabore progressivement, aboutissant à la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques. Elle instaure la procédure d'exception appelée

4. Ces projets et dessins ont été publiés en 1982 : *Archives de la Commission des Monuments historiques : plans et dessins. 2, Languedoc-Roussillon*, Paris, ministère de la Culture, 1982, et sont consultables sur le site de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.





Pyrénées-Orientales, Casteil, abbaye romane Saint-Martin-du-Canigou, aquarelle par Jules Formigé, 1874.

« instance de classement », prévoit l'inscription à l'inventaire supplémentaire et remplace la notion d'intérêt national par celle d'intérêt public. La Première Guerre mondiale retarde l'entrée en vigueur du décret d'application qui ne sera adopté qu'en 1924. La loi est complétée en 1927 par l'inscription de l'inscription des immeubles présentant « un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation », établissant un niveau inférieur de protection pour des édifices moins importants et dont l'urgence de restauration est moindre. Ce caractère provisoire est bientôt remplacé par une protection définitive. Après 1914, la prise en compte des périodes post médiévales s'accélère avec la protection des hôtels particuliers urbains des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et les résidences seigneuriales non fortifiées (châteaux, manoirs, folies, maisons des champs...). La protection de l'architecture militaire prend de l'importance après la Première Guerre mondiale.

En 1945, le service du Recensement est créé au niveau national pour réaliser enfin cet inventaire ambitieux et systématique des monuments historiques et fournir une documentation fiable aux architectes en chef. On assiste alors à une augmentation importante des mesures de protection et à la constitution du « casier archéologique »<sup>5</sup> où sont regroupées toutes les fiches d'édifices recensés, qu'ils soient ou non retenus pour la protection.



Hérault, Villeveyrac, église abbatiale cistercienne gothique Sainte-Marie-de-Valmagne. Lithographie, Taylor et Nodier, 1833.

### Le Service des Monuments historiques en région

Dans les régions, il faut attendre les années 1950 pour que s'installent les conservations régionales des bâtiments de France<sup>6</sup>, services ensuite intégrés au ministère de la Culture créé sur mesure pour André Malraux en 1959. Devenues les conservations régionales des Monuments historiques, le plus ancien des services en charge du patrimoine, elles sont intégrées aux directions régionales des affaires culturelles à partir de 1977. En 1964, l'Etat met un terme au Recensement des Monuments anciens de la France et crée le service de l'Inventaire général des richesses artistiques de la France dans un objectif différent : étudier le patrimoine de façon systématique et avec une méthodologie scientifique qui lui est propre mais sans aucune finalité juridique. Il ne faut pas confondre ce

5. « Casier archéologique » : ensemble de la documentation recueillie pour le recensement « de tous les monuments, fragments ou vestiges [qui], sans cependant mériter nécessairement une protection administrative immédiate » ont fait l'objet de fiches produites par les délégués au recensement et conservées à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine. Le terme « archéologique » désigne alors tout édifice ou site ancien sans relever pour autant de l'archéologie au sens actuel.

6. Loi de finances du 21 décembre 1948 qui institue les premières conservations régionales des bâtiments de France.



Hérault, Béziers, ancienne cathédrale Saint-Nazaire. Lithographie, Taylor et Nodier, 1833.

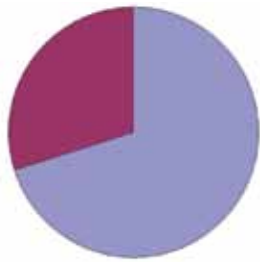
service avec « l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques », mesure juridique de protection (appellation remplacée aujourd'hui par « inscription au titre des Monuments historiques »). L'intérêt patrimonial d'un bien s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité et d'intégrité des biens sont prises en compte. Si le strict recensement a été abandonné après 1965, le recenseur<sup>7</sup>, aujourd'hui chargé d'études documentaires, héritier des correspondants de Mérimée, est chargé, au sein de la conservation régionale des Monuments historiques, d'établir les dossiers en vue de la protection. Soit il répond à une demande du propriétaire, d'une association ou d'un tiers, soit il engage la procédure à l'initiative du service lui-même, notamment en cas de menace sur un monument, parfois en dépit de l'opposition du propriétaire.

7. Personnel chargé du recensement et de la protection des immeubles au titre des Monuments historiques : métier impliquant une formation universitaire et des compétences en histoire et histoire de l'art, associant pluridisciplinarité et méthodologie pour la sélection, expertise et synthèse des connaissances nécessaires à la reconnaissance et à l'identification des monuments à protéger.

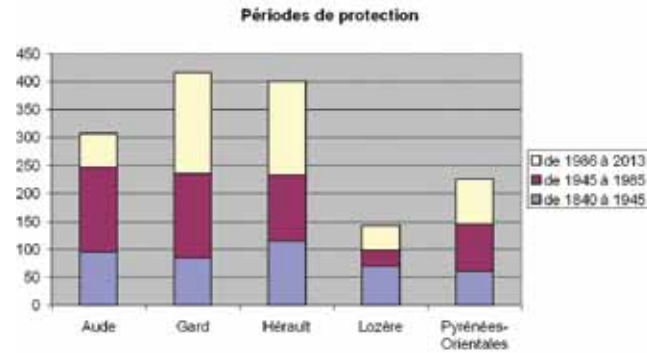


Après une visite détaillée de l'édifice, « de la cave au grenier », il mène des recherches documentaires, y compris dans les archives, pour établir l'historique de l'édifice et établit des comparaisons régionales ou nationales pour juger de la nécessité de protéger. Après avoir recueilli les avis règlementaires, il présente la proposition de protection devant une commission composée d'experts, d'élus et de membres de l'administration. Depuis la déconcentration de 1984, chaque région est dotée d'une « Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique » (COREPHAE). En 1997, la COREPHAE devient « Commission régionale du patrimoine et des sites » (CRPS). L'inscription est désormais décidée en région, tandis que le classement reste au niveau national. Si cette commission donne un avis favorable à la protection, un arrêté préfectoral d'inscription est pris et publié au recueil des actes administratifs : c'est un acte juridique qui a des conséquences sur l'édifice et ses abords. Si l'intérêt de l'édifice le justifie, le dossier est ensuite présenté devant la « Commission nationale des Monuments historiques » et éventuellement classé par un arrêté ministériel. La loi de 1913 est intégrée dans le code du patrimoine dont les dispositions législatives (2004) et réglementaires (2011) concernant le patrimoine sont regroupées dans le livre VI.

Hérault, Minerve, cité médiévale fortifiée.



■ édifices inscrits  
■ édifices classés



### Le rythme des protections au titre des Monuments historiques

Les classements sont particulièrement fréquents dans les deux décennies qui suivent la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat car celle-ci fait tomber les édifices de culte dans le domaine public. Dans la région, c'est une centaine d'églises qui sont ainsi classées. Les principales périodes de protection sont ensuite les années qui suivent la Première Guerre mondiale et, après 1927, quand l'inscription permet de protéger une quantité considérable d'édifices dignes d'intérêt mais jugés alors insuffisants pour être classés. En Languedoc-Roussillon, c'est encore plus d'une centaine de monuments qui sont alors inscrits jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Dans la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle, l'activité de protection est importante dans les années 1960 (400 par an en moyenne en France), et à la suite de « l'année du patrimoine » décrétée en 1980 ; puis, consécutivement à la déconcentration des procédures, entre 1984 et 1995 (800 par an en moyenne). On compte aujourd'hui plus de 44 000 immeubles protégés en France dont un peu plus d'un tiers sont classés et deux tiers inscrits ; il existe autant de monuments privés que publics protégés<sup>8</sup>. La progression des inscriptions est en moyenne trois fois plus forte que celle des classements. Deux régions sont surreprésentées pour des raisons différentes : près de 4 000 pour l'Île-de-France (dont près de 2 000 pour la seule ville de Paris), et la Bretagne (3 000, pour la somme de mégalithes protégés dont 100 pour le seul Morbihan), puis arrive l'Aquitaine. Le Languedoc-Roussillon se situe dans la moyenne nationale avec plus de 2 000 édifices protégés. Trois départements arrivent en tête : l'Hérault (550) qui compte le plus de classés (175), le Gard (516 dont 135 classés), l'Aude (460 dont 124 classés). Les Pyrénées-Orientales comptent moins de 300 monuments dont 124 classés et la Lozère 190 dont 50 classés. Malgré le rééquilibrage volontariste des dernières décennies, l'architecture religieuse est encore surreprésentée par rapport à l'ensemble des autres protections. Après

8. Chiffres de la protection qui diffèrent selon que l'on compte chaque élément et chaque arrêté de protection séparément ou seulement l'unité patrimoniale qui identifie le monument comme un immeuble ou ensemble d'immeubles bien individualisé et cohérent (par exemple, une porte et un escalier protégés isolément à des dates différentes appartiennent à une seule unité qui peut être un hôtel particulier ou, autre exemple, un clocher et un cloître sont rassemblés dans une seule abbaye ...) cf. base documentaire MERIMEE.

1980, se développe la protection de l'architecture civile et des périodes dites contemporaines (xix<sup>e</sup> siècle et début xx<sup>e</sup> siècle) et la reconnaissance de l'architecture métallique et industrielle. En Languedoc-Roussillon, le rythme de nouvelles protections est d'une vingtaine par an depuis 1985.

### Les extensions de protections

Les premières protections ont souvent une formulation vague ou imprécise nécessitant une clarification sur la délimitation, voire l'identification même de l'élément protégé, et doivent faire l'objet d'un nouvel examen par les commissions *ad hoc*. La protection est souvent partielle car limitée à l'élément le plus remarquable (une fenêtre, voire un balcon, une porte), en particulier dans les années 1950. La tendance actuelle va dans l'autre sens : c'est la totalité d'un édifice ou même d'un ensemble d'édifices qui peut être pris en compte. De plus en plus, depuis les années 1990, sont inclus les « sols archéologiques », les « assiettes foncières », parcelles au riche potentiel archéologique théorique autour de certains édifices subsistants d'un ancien ensemble disparu comme les abbayes dont il ne reste par exemple que l'église (cf. Aniane). Ces extensions sont systématiques pour les ensembles religieux abbatiaux et épiscopaux, les hôtels particuliers, les domaines de châteaux ou de résidences aux champs avec jardin ou parc délimité par son enceinte (Lavérune, la Mosson,...), l'ensemble des espaces avec leur réseau hydraulique au lieu des seules parties bâties (terrasses, buffets d'eau, bassins).

Des thématiques visent à une sélection raisonnée afin d'éviter une politique de protection opportuniste. Sur le plan national, ce furent celles des ponts, des jardins, du patrimoine ferroviaire, de la villégiature, du thermalisme, des phares ; au niveau régional, ce sont les temples, la *bouvine* (course de taureaux camarguaise), le canal du Midi, les châteaux des domaines viticoles, les caves coopératives résultant d'études lancées soit par la CRMH, soit par d'autres intervenants.<sup>9</sup>



Aude, Caunes-Minervois, cloître de l'abbaye. L'ensemble est classé en 2014 alors que seule l'église avait été classée en 1916.

9. Etudes menées à l'initiative de la DRAC dans les années 1980-1990 : le canal du Midi par Michel Adgé ; les parcs et jardins par ARTOPOS, Alix Audurier-Cros, les ponts par Franck Coudène, les fortifications du littoral par Didier Catarina, la sculpture de plein air de la III<sup>e</sup> République par Bernard Derrieu, les abbayes mauristes par Geneviève Durand, les caves coopératives de l'Hérault par Eric Frish et Christophe Gauthier, les temples par Véronique Ripoll, le thermalisme par Sophie Ruiz, la bouvine par Frédéric Saumade, les sites castraux par Vivien Vassal, etc.

## Roger Hyvert

« infatigable recenseur des monuments historiques » de 1945 à 1965<sup>10</sup>

En 1944, au ministère de l'Éducation nationale, l'inspecteur général des Monuments historiques René Planchenault, profitant de la période de chômage due à la guerre, crée le service du Recensement des Monuments anciens de la France, prévu par la loi de 1913 et jamais réalisé. Il confie cette tâche à des « délégués » sous le contrôle des architectes en chef des Monuments historiques, qu'il interroge pour connaître des personnes susceptibles de se consacrer à plein temps à cette activité<sup>11</sup>. Henri Nodet, architecte en chef chargé de plusieurs départements du Midi, lui suggère<sup>12</sup> Roger Hyvert pour le département de l'Aude.

Pierre Roger Hyvert (1901-1988) est centralien, ingénieur des Arts et Manufactures, promotion 1922. Son laboratoire de produits chimiques installé à Carcassonne n'absorbe pas toute son énergie : ce scientifique passionné par l'archéologie et l'histoire, habitué des archives (il a classé la série C des archives départementales de l'Aude à ses moments perdus), membre assidu de la Société des études scientifiques de l'Aude dont il est président en 1937, a publié de nombreux articles historiques et archéologiques. Tout en étant inspecteur du permis de conduire, il accepte de devenir délégué au recensement. Son contrat temporaire est signé le 29 mars 1945, puis renouvelé jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1965.

Une « Instruction sur le recensement » lui est communiquée : à partir d'une recherche bibliographique assez complète, les visites de terrain amènent à la sélection d'édifices pour l'inscription ou pour simple mention au casier archéologique<sup>13</sup>, des fiches sont rédigées sur un format défini et constant, sur lesquelles sont collées les photos réalisées sur place, auxquelles un plan plus ou moins schématique est joint. Pour le recensement de l'Aude, en cet immédiat après-guerre, il circule à bicyclette. L'approvisionnement en pellicules

est difficile : en août 1945, une attestation lui est fournie par le ministère pour l'octroi de pellicules. Par la suite, des films 6x9 lui sont envoyés par le service des Archives photographiques des Monuments historiques.

Son efficacité et sa rapidité sont remarquables. Il faut dire qu'il a déjà rassemblé une documentation importante : sa prospection sur le terrain commence le 1<sup>er</sup> avril 1945, mais un an plus tard, Planchenault lui demande de terminer pour le 31 octobre 1946. Il s'agit d'accélérer le rythme afin que le recensement ne soit pas supprimé, les objectifs du ministère de la Reconstruction étant alors prioritaires. Evoquant la richesse du département de l'Aude, Hyvert propose de simplifier sa méthode de travail et de choisir entre l'arrondissement de Carcassonne ou de Limoux. Planchenault lui fait entièrement confiance et espère repousser le délai. Hyvert réalise le recensement de l'Aude en deux ans (1945-47)<sup>14</sup> puis celui de l'Hérault commencé en 1948, terminé en 1953. Dès 1952, on lui confie le Gard, qu'il a presque terminé en novembre 1954 ; il poursuit alors avec le Tarn et les Pyrénées-Orientales. En 1957, quand l'activité des délégués au recensement est dirigée non plus à Paris mais par les nouvelles conservations régionales des Bâtiments de France, il est chargé du recensement en Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Lozère, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne.

Il soulève le problème des ventes des matériaux et éléments architecturaux : les tuiles des bâtiments endommagés sont prises pour en restaurer d'autres, la ferronnerie intéresse particulièrement en ces temps de cherté des matériaux, ce qui explique le grand nombre de grilles d'escalier, de balcons, de heurtoirs et de vantaux de porte inscrits à Narbonne,

Nîmes, Uzès... Pour les croix de chemin inscrites massivement dans l'Aude, c'est le goût des antiquaires et collectionneurs pour les pierres sculptées qui l'incite à en sélectionner un grand nombre. Il réalise également, à la demande de l'administration, des « plans archéologiques » : relevés cartographiés des édifices remarquables des villes dont les plans d'urbanisme sont à l'étude, ce sont les ancêtres des secteurs sauvegardés (Uzès, Pézenas créés en 1965).

Les louanges sur son travail méthodique sont nombreuses : en 1950, il reçoit les félicitations du directeur de l'Architecture, Perchet, envoyées à la demande de Planchenault et Henri de Segogne pour la qualité de ses dossiers qu'ils examinent à la commission supérieure des Monuments historiques. En 1963, recevant ses dossiers sur Villefranche-de-Conflent, l'architecte en chef Stym-Popper lui exprime « ses très sincères félicitations pour [son] travail remarquable par la solidité de la documentation et les vues générales que [il] en [a] dégagées sur l'histoire de l'architecture civile dans cette région ». Planchenault ne tarit pas d'éloges à son sujet : « la qualité de son information et son zèle inlassable font certainement de M. Hyvert le meilleur de nos recenseurs », « avec un zèle infatigable et une méthode parfaite, il a, commune par commune, canton par canton, visité les départements du Languedoc, rassemblant une documentation très complète du plus grand intérêt. »<sup>15</sup>

En 1965, A. Chazaud, son responsable hiérarchique, demande pour lui une distinction honorifique, mais il est déjà couvert d'honneurs civils et militaires et sa modestie le fait partir sans bruit des Monuments historiques, au moment où d'autres facteurs le poussent sans doute à démissionner. Le statut de « secrétaire-documentaliste » proposé aux



recenseurs est très modeste et la création du service de l'Inventaire général met fin à celui du recensement. Après vingt ans d'un travail qui le passionne mais qui est très mal rémunéré, ce père de six enfants accepte un poste d'inspecteur général des permis de conduire à Paris au ministère des Transports, avant de prendre sa retraite en 1968.

Les originaux des « dossiers Hyvert », cités dans toute bibliographie sur un édifice de la région, sont consultables à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, tandis que les photographies numérisées sont accessibles sur la base MEMOIRE.<sup>16</sup>

10. Dans le *Congrès archéologique de France*, Pays de l'Aude en 1973, page 651.

11. Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : 80/12/1.

12. Lettre du 3 février 1945 (AN F/21/7817).

13. Cf. note 5, p. 17.

14. Y compris les plans archéologiques d'Alet, Narbonne et Limoux.

15. Lettre du 13 janvier 1965 (AN).

16. Sources : Archives nationales : dossier personnel Pierre Hyvert F/21/7817, Archives de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : fonds Planchenault, Recensement des Monuments Historiques 80/12/1, 80/12/2, Archives départementales de l'Aude : dommages de guerre 1646 W 2, 1646 W 85, fonds Roger Hyvert 58 J 1-17, Archives de la Société d'études scientifiques de l'Aude.

## Contexte territorial du patrimoine en Languedoc-Roussillon



Lozère, Sainte-Enimie, chapelle Notre-Dame-de-Cénaret à Saint-Chély-du-Tarn (gorges creusées par le Tarn dans les causses).

Le cadre géographique de cet ouvrage correspond aux cinq départements de l'actuel Languedoc-Roussillon : trois pour le Languedoc méditerranéen (Aude, Gard, Hérault), un pour le Massif Central (Lozère) et un pour le Roussillon pyrénéen (Pyrénées-Orientales). Cet ensemble est bordé au sud par la mer Méditerranée, au sud-ouest par les Pyrénées, à l'est par le Rhône et la Provence, au nord par les Cévennes et le Massif-Central et, à l'ouest, par le Lauragais qui s'ouvre vers l'Aquitaine. La région Languedoc-Roussillon forme un amphithéâtre descendant sur la plaine littorale et les zones lagunaires littorales (excepté en Roussillon avec ses côtes rocheuses). Les grandes communications y sont aisées avec l'est (Provence et Italie), avec le nord par le couloir rhodanien et avec l'ouest (la Catalogne et le Midi toulousain). Cette situation est favorable aux échanges rayonnants entre nord et sud par les vallées des fleuves côtiers et les drailles de transhumance reliant plaine et montagne, entraînant d'importants flux migratoires et économiques constants entre haut et bas-pays. Ces conditions ont permis l'éclosion d'un riche patrimoine monumental, largement ouvert aux influences méditerranéennes.

La géologie impose sa marque sur les formes et les couleurs de l'architecture par la nature des matériaux de construction : sobriété et luminosité des calcaires languedociens (des simples chapelles romanes rurales édifiées avec les matériaux locaux aux grandes carrières et monuments antiques du Gard, variétés des marbres colorés des Pyrénées dans la sculpture des églises roussillonaises (tribune de Serrabone) ou incarnat de Caunes-Minervois (fameux pour les colonnes du Trianon à Versailles), basalte noir et dur (la sombre masse de la cathédrale d'Agde), brique à l'ouest (Castillet à Perpignan), schistes des Cévennes (église Saint-Marcel-de-Fontfouilhouse aux Plantiers dans le Gard) et granit de la Margeride (château d'Apcher en Lozère) ; les toitures de lauzes, dalles calcaires ou ardoises sont un repère patrimonial essentiel de l'architecture de montagne.



Pyrénées-Orientales, Collioure, Eglise Notre-Dame-des-Anges (côte rocheuse entre Pyrénées et Méditerranée).

Ces différentes formes de relief déterminent certaines caractéristiques monumentales : le littoral s'accompagne d'un patrimoine maritime divers, de la cabane de pêcheur des étangs aux fortifications du littoral puis au réseau des phares méconnu dans notre région. Les contreforts montagneux sont favorables à l'implantation d'*oppida* puis de sites castraux fortifiés médiévaux. La plaine littorale accueille le développement de centres urbains dynamiques. Le climat méditerranéen est responsable d'aménagements hydrauliques particuliers avec ponts, aqueducs, canaux, moulins, filatures... En Cévennes, le patrimoine minier a laissé des témoignages. Les terrasses agricoles des hauteurs comme le vignoble des plaines et coteaux (le plus étendu de France) structurent le paysage. La viticulture a produit une architecture originale dont on commence à peine à reconnaître la qualité (châteaux, chais et caves viticoles).



## Le patrimoine bâti protégé au titre des Monuments historiques en Languedoc-Roussillon

### L'évidence patrimoniale, le patrimoine traditionnel

- 28 Préhistoire, protohistoire et antiquité gallo-romaine
- 32 Architecture religieuse
- 36 Architecture militaire et fortifiée
- 40 De l'hôtel à la maison et du château à la demeure aux champs

### L'émergence d'un « un nouveau patrimoine » : élargissement des champs patrimoniaux

- 44 La Réforme et les temples protestants
- 46 L'architecture monumentale au XIX<sup>e</sup> siècle
- 50 L'ostentatoire du loisir
- 52 Les demeures d'exception au XIX<sup>e</sup> siècle, la prospérité par le vin et le papier à cigarettes
- 56 Voies de communication, ouvrages d'art et du génie civil
- 60 Patrimoine vernaculaire, patrimoine ethnologique, patrimoine immatériel
- 64 Lieux de mémoire : de l'immatériel au monument
- 68 Le patrimoine technique, artisanal, industriel et commercial
- 72 La protection des jardins : des arbres et des fleurs  
Le label « Jardin remarquable »
- 76 L'architecture du XX<sup>e</sup> siècle  
Le label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle »

Pyrénées-Orientales, Cerbère, hôtel du Belvédère  
par Léon Baille, 1928-1932.

# L'évidence patrimoniale, le patrimoine traditionnel

## Préhistoire, protohistoire et antiquité

La région comporte un nombre important de monuments de la préhistoire (70 protégés, dont un quart à été classé déjà avant 1914). Le mégalithisme (fin du néolithique et début de l'âge du bronze), dont l'importance est méconnue en Languedoc où 42 dolmens seulement sont protégés (17 déjà classés avant 1914) alors que la Bretagne en totalise 435. Ces dolmens languedociens sont surtout présents dans les causses calcaires au nord du Languedoc mais aussi en zone granitique (Lozère). Il n'existe pas de chiffre officiel mais on en compte plusieurs centaines pour le seul département de l'Hérault ; ils sont quelquefois modestes mais certains sont remarquables. Un des plus spectaculaires avec son ouverture

en « porte de four » est le dolmen de Coste Rouge à Soumont dans l'Hérault (CMH 1887) ; un des plus imposants est « le Palet de Roland » à Pépieux dans l'Aude (CMH 1969). On dénombre aussi des centaines de menhirs, notamment en Lozère : seulement 14 sont protégés dont un ensemble de plusieurs dizaines à la Cham des Bondons au sud du Mont-Lozère (IMH 1941). Les statues menhirs, notamment caractéristiques du Haut-Languedoc, datant du chalcolithique, sont souvent des stèles sculptées de représentations humaines comme à Collorgues dans le Gard (CMH 1927). Le rocher gravé de Fornols-haut à Campôme en Roussillon (IMH 1990 puis CMH 2008) constitue un autre type de « monument », difficile à



sauvegarder en raison de sa fragilité, exposé aux intempéries et aux risques de vandalisme. Pour les grottes et habitats (dont 3 seulement CMH avant 1914) on peut citer la grotte d'Aldène à Cesseroas dans l'Hérault, datant du paléolithique ancien, avec des gravures de l'Aurignacien (CMH 1955), la grotte de la Caune de l'Arago à Tautavel en Roussillon (CMH 1965), site majeur depuis la découverte du crâne du plus vieil Européen (-450 000 ans), le village préhistorique de Fontbousse, site éponyme du « fontbuxéen », civilisation du néolithique final sur la commune de Villevieille dans le Gard (CMH 1979), ou encore la Baume de Coucolières, grotte aven d'incinération du Suquet aux Matelles, dans l'Hérault (CMH 1952). La grotte Chabot à Aiguèze dans le Gard est l'une des premières grottes ornées du paléolithique supérieur signalées dès 1878 avec ses gravures représentant surtout des silhouettes de mammoth et de chevaux (CMH 1903). Tous les sites importants ne sont pas forcément protégés au titre des Monuments historiques comme le village préhistorique de Cambous à Viols-en-Laval dans l'Hérault ou d'autres non accessibles. Les plus célèbres monuments gallo-romains

de France sont à Nîmes : leur protection est déjà effective dès le XIX<sup>e</sup> siècle (18 classés avant 1914), mais leur notoriété ne doit pas cacher l'importance de vestiges moins connus dont beaucoup sont plus anciens. Le Languedoc est ponctué d'*oppida* protohistoriques comme à Nages-et-Solorgues (CMH 1913 et 1980), Pech Maho à Sigean (CMH 1961 et 1963), Ambrussum (CMH 1974)... A l'âge du fer, des populations ibériques s'installent à Ensérune (CMH 1935 et 1936). Vers la fin du III<sup>e</sup> siècle avant J.-C., des Celtes – les Volques –, occupent la région avec deux centres, l'un à l'ouest autour de Toulouse, les Volques tectosages, et un autre à l'est, autour de Nîmes, les Volques arécomiques. A l'époque romaine des agglomérations antiques se développent. La grande cité de Nîmes est célèbre pour ses monuments classés depuis 1840 : les arènes (amphithéâtre), le *castellum divisorium* (aboutissement de

Hérault, Soumont, dolmen de Coste-Rouge (près du prieuré de Saint-Michel de Grandmont).

Gard, Aiguèze, grotte Chabot, gravures rupestres, paléolithique supérieur.





l'aqueduc), le jardin de la Fontaine (thermes antiques et nymphée ou temple de Diane), les portes d'Auguste (ou d'Arles) et de France (ou d'Espagne), la Maison Carrée et la Tour Magne. Nîmes est indissociable du fameux Pont du Gard, inscrit sur la liste du patrimoine mondial. La prise en compte patrimoniale des carrières antiques qui alimentèrent ces chantiers romains, n'intervient que dans les dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle (Montmirat IMH 1987 et Barutel IMH 1991). Béziers est moins connu comme ville romaine ; cependant les vestiges de son amphithéâtre ont été inscrits en 2013. Le cas de Murviel-les-Montpellier, récemment identifié comme la cité des *Samnagenses* mentionnée dans les textes anciens, illustre bien notre propos. Le site était déjà en partie classé en 1896, sous le nom d'*Altimurium*, pour une partie alors visible de ses remparts, puis a fait l'objet d'une extension de protection à l'ensemble du site (IMH en 2010) après plusieurs campagnes de fouilles récentes (avant que ne puisse aboutir le classement proposé). Les découvertes du xx<sup>e</sup> siècle sont en effet la raison principale des nouvelles

protections de sites archéologiques. En effet, grâce aux prescriptions de fouilles archéologiques imposées par des projets urbains et immobiliers, de nouvelles protections sont devenues nécessaires. Narbonne, capitale de la province de Narbonnaise, possède un riche potentiel archéologique ainsi que d'importants monuments classés comme le Clos de la Lombarde (CMH 2007), et récemment, s'est enrichi des découvertes faites au port antique de La Nautique (CMH 1971 et 2011) avec son vivier antique (CMH 2013).

Lattes est le site de l'antique cité et port de Lattara (sur l'étang de l'Or), point de rencontre entre les autochtones et les autres populations de Méditerranée occidentale. Connue et fouillée depuis longtemps, il est inscrit au titre des Monuments historiques depuis 2003. La villa romaine des Prés-Bas à Loupian (CMH 1970), sur le littoral de l'étang de Thau, offre à voir d'exceptionnelles mosaïques. Elle illustre l'émergence et la diffusion d'un modèle d'exploitation agricole fondé sur de grands domaines.



Des aqueducs antiques sont protégés : ceux de Béziers (IMH 1993), de Balaruc (IMH 2008), et, bien sûr, le célèbre aqueduc de Nîmes (outre le classement en 1840 du Pont du Gard, IMH 1999). Les grandes voies antiques sont dotées de ponts dont quelques rares témoins sont parvenus jusqu'à nous tel le pont Ambroix sur la *Via Domitia* aux pieds de l'oppidum d'Ambrussum, sur le Vidourle. Il n'en reste plus qu'une arche depuis 1933 alors qu'il en comportait encore deux au moment de sa protection (CMH 1840). Près de là, à Boisseron, sur la Bénovie, un autre pont jadis moins important, a été longtemps ignoré (pour autant signalé au début du xvii<sup>e</sup> siècle par Anne de Rulman<sup>17</sup>) car, bien que complet, il a été intelligemment doublé au xix<sup>e</sup> siècle en amont pour servir au trafic de l'ancienne route nationale n°9 (CMH 2008). Le pont de Sommières est un ouvrage majeur mais il est plus compliqué de procéder à son classement car il est, pour moitié, intégré sous un quartier médiéval. D'autres, comme le pont de Saint-Thibéry sur l'Hérault, ont été classés anciennement car on les croyait jadis, à tort, l'œuvre des Romains (en fait d'époque médiévale).<sup>18</sup>



Hérault, Loupian, villa gallo-romaine des Prés-bas, mosaïque, le Printemps.

Gard, Gallargues-le-Montueux (Ambrussum) et Sommières, ponts romains sur le Vidourle.

17. Anne de Rulman (1583-1639), ms. fr. 8648, f. 175, BnF, Paris. *Les ponts routiers en Gaule romaine*, Revue archéologique de Narbonnaise, Supplément 41, 2011.

18. Cf. Chapitre sur les voies de communication.

## Architecture religieuse



Lozère, Nasbinals, église paroissiale, XII<sup>e</sup> siècle.

Avant 1913, c'est dans l'architecture religieuse que l'on rencontre le plus de monuments historiques anciennement reconnus et donc protégés. En effet, faciles à identifier en raison de leur importance sociale et culturelle, impliquant une particulière qualité de construction et de décor, ils sont relativement bien conservés grâce à la perpétuation de leur usage. Pour les ensembles épiscopaux et conventuels, souvent seule l'église est classée car, devenue paroissiale, elle est restée affectée au culte. Les bâtiments annexes sont eux, en général, vendus comme bien national et dépecés ou tronçonnés en de multiples copropriétés. Il faut aujourd'hui considérer chacun de ces ensembles avec toutes ses composantes, y compris les sols archéologiques, même de différentes époques et d'intérêt inégal, afin de disposer d'un outil de gestion cohérent global. En outre, il convient de rassembler en une seule unité de patrimoine des bâtiments aujourd'hui séparés, pour des usages souvent antagonistes : palais

épiscopaux devenus hôtel de ville (Lodève) ou tribunal (Agde, Béziers) ou même hôtel de voyageurs (Agde) ; les jardins privés de l'évêque sont parfois devenus jardins publics (Lodève, Béziers)... Dans l'ensemble épiscopal de Lodève, par exemple, seule l'ancienne cathédrale, aujourd'hui église paroissiale, avait été classée sur liste de 1840, ignorant notamment cloître et anciens bâtiments claustraux ; il a retrouvé sa cohérence historique lors d'une révision complète de sa protection par un nouveau classement global en 2005 ; on a même ajouté à ce groupe une ancienne maison canoniale recelant des peintures murales médiévales, située non loin de là.

### Seize cathédrales pour cinq départements

La christianisation de la région est relativement tardive, à partir du III<sup>e</sup> siècle. Elle s'organise à partir des premiers diocèses : Narbonne, siège de l'archevêché, Béziers, Lodève, Nîmes, puis à partir des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, Uzès, Carcassonne, Maguelone, Agde et Elne (cathédrales toutes classées, au moins partiellement, avant 1913). Sont créés ensuite les diocèses d'Alès (CMH 1914) et Mende (CMH 1906). Les anciennes abbayes d'Alet (CMH 1840 et 1922), de Saint-Pons-de-Thomières (CMH 1840) et de Saint-Papoul (CMH 1846, 2007) sont transformées en évêchés au XIV<sup>e</sup> siècle. Perpignan (CMH 1906) puis Montpellier (CMH 1906) succèdent respectivement à Elne et à Maguelone au XVI<sup>e</sup> siècle. De grands édifices romans sont préservés (Maguelone, Alet, Elne) mais la plupart sont reconstruits, agrandis ou remaniés en style gothique puis classique. Certains sont même en grande partie transformés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme Montpellier et Nîmes (travaux d'Henry Revoil), ce qui explique leur classement plus tardif.

Les églises et chapelles médiévales constituent traditionnellement le corpus le plus abondant, implantées au voisinage des nombreux sites gallo-romains. Malgré l'importance des protections existantes, de nouvelles mesures sont régulièrement proposées. En effet, beaucoup de petits édifices, jugés jadis trop modestes, font l'objet d'une reconnaissance accrue. C'est le cas pour quelques témoins de l'époque préromane (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles) qui se caractérise par de petits édifices à chevet plat fermé par un arc outrepassé (dit mozarabe ou de tradition wisigothique) et des emplois antiques comme à Saint-Georges de Lunas (CMH 1997) dans l'Hérault, Saint-Martin-des-Puits (CMH 1965) dans l'Aude ou Saint-Martin de Fenouillet (CMH 1967) à Maureillas-las-Illas dans les Pyrénées-Orientales (ces deux dernières ont conservé de rares peintures murales du XII<sup>e</sup> siècle).

L'art roman s'illustre par des monuments majeurs dont la plupart sont déjà classés avant 1913, avec, par exemple, les églises de Saint-Martin-de-Londres dans l'Hérault ou, dans l'Aude, l'église Sainte-Marie de Rieux-Minervois avec son originale forme en rotonde et ses sculptures du XII<sup>e</sup> siècle attribuées au fameux sculpteur appelé « le maître de Cabestany ». Malgré cela, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, des dizaines de nouvelles protections abondent encore ce groupe surreprésenté, bien que l'on essaie d'en réduire la proportion : citons parmi tant d'autres, dans le Gard, Saint-Julien de Montredon à Salinelles (CMH

1973), dans l'Hérault, Saint-Jacques à Béziers (CMH 1967), en Lozère, Saint-Flour du Pompidou (IMH 1956, CMH 2003), dans les Pyrénées-Orientales, Saint-André à Angoustrine-Ville-neuve-des-Escalades (CMH 1954)...

La période gothique s'exprime en Languedoc tardivement (fin XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) dans sa forme méridionale (sobriété, large nef unique souvent charpentée sur arcs diaphragmes, contreforts profonds avec chapelles latérales, chœur étroit...). Dans l'Aude, Saint-Michel de Castelnaudary est classée dès 1910 ; Saint-Martin à Limoux n'est qu'inscrite en 1948.



Aude, Carcassonne, ancienne cathédrale Saint-Nazaire-et-Saint-Celse, statues des piliers, l'Annonciation, XIII<sup>e</sup> siècle.



Certaines églises conservent des peintures murales comme Saint-Genest à Pieusse (IMH 2003) ou la charpente peinte du XIV<sup>e</sup> siècle de Trèbes (IMH 1974). Les collégiales, dont l'architecture plus nordique s'apparente à celles des cathédrales par leur ampleur et la qualité de leur décor, sont classées depuis longtemps comme celle de Saint-Paul de Clermont-l'Hérault (CMH 1840) ou, plus récemment, Saint-André à Montagnac (CMH 1958)...

Les monastères sont souvent des fondations bénédictines remontant à l'époque carolingienne dont ils conservent parfois les vestiges sous les nombreux remaniements ultérieurs. Soit non protégés, soit seulement partiellement, ils font l'objet depuis une vingtaine d'années d'une campagne systématique d'extensions de protection, quelquefois en plusieurs étapes et limitées à l'inscription en raison des démembrements entre de multiples propriétaires parfois difficiles à identifier. Si les abbayes de Saint-Martin-du-Canigou et de Sainte-Marie d'Arles-sur-Tech sont classées depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, il faut attendre 1958 pour le classement de Saint-Michel de Cuxa,

pourtant haut lieu de l'art préroman et roman. Les grandes abbayes médiévales sont souvent délaissées dès le XVII<sup>e</sup> siècle ; beaucoup sont reprises par la congrégation de Saint-Maur qui, pour les relever, n'hésite pas à terrasser les ruines pour les reconstruire en ne gardant que les parties restaurables comme à Saint-Guilhem-le-Désert (CMH église 1840 et extension 1987), Caunes-Minervois (CMH église 1916, extension IMH 2002 et CMH 2014), Lagrasse (CMH 1923, 1932 et 1958), Ville-magne-l'Argentière (CMH église 1921, IMH tour 1939 et ensemble IMH 2007), Aniane, symbole de la rénovation spirituelle de la chrétienté carolingienne grâce à saint Benoît (CMH église 2002, ensemble CMH 2004)... L'abbatiale de Saint-Gilles présente un exceptionnel portail roman aux statues monumentales faisant transition avec la sculpture gothique (CMH 1840), inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle ; elle vient de faire l'objet d'une procédure d'extension de classement rendue possible par une importante étude archéologique. Bien plus confidentielle mais digne d'intérêt, réduite à l'état



de vestiges, l'abbaye troglodytique de Saint-Roman-l'Aiguille à Beaucaire n'est classée qu'en 1990. C'est aussi le cas de Fontcaude dans l'Hérault, longtemps ensevelie, qui est classée partiellement en 1974 (extension en 2014). Le cas de Saint-Génis-des-Fontaines en Roussillon est exemplaire avec son cloître sculpté qui a pu être restitué (CMH église 1992 et 1966, restes du cloître 1924 puis 1975). Les abbayes cisterciennes sont représentées par un des chefs-d'œuvre de l'art cistercien : Sainte-Marie de Fontfroide à Narbonne (CMH 1862, 1910), qui a fait l'objet d'importantes campagnes d'extension de classement en 1988 puis en 2001. Sainte-Marie de Valmagne à Villeveyrac, partiellement classée en 1947 pour sa remarquable église gothique et son cloître, a également bénéficié d'un classement plus global en 1997. La chartreuse du Val de Bénédiction à Villeneuve-lès-Avignon, aujourd'hui Centre national des écritures du spectacle, présente une extrême complexité de protection en raison de son morcellement, qui a rendu nécessaire le remembrement par acquisitions successives par l'Etat (13 arrêtés de protection entre 1862 et 1939), justifiant

une longue campagne de révision de protection menée depuis 2008. La période moderne et classique (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle), bien que moins riche que les précédentes en architecture religieuse en Languedoc-Roussillon, offre néanmoins quelques beaux monuments : Notre-Dame-des-Pommiers à Beaucaire (CMH 1913), la collégiale Saint-Jean à Pézenas (IMH 1935), la chapelle de l'hôpital Saint-Charles à Montpellier (CMH 1947) ou Notre-Dame-de-la-Carce à Marvejols (IMH 1987)...

Aude, Narbonne, abbaye de Fontfroide.

Pyrénées-Orientales, Saint-Génis-des-Fontaines, abbaye, cloître du XIII<sup>e</sup>, démantelé puis réinstallé et restauré, 1986-1994.

## Architecture militaire, fortifiée

L'architecture fortifiée est une des catégories de monuments les plus anciennement prises en compte après les édifices antiques et religieux, puis après les mégalithes. Elle est à la fois symbole de féodalité, marque de la frontière entre fiefs et Etats, mais aussi refuge des populations ou contrôle des voies de passage. Néanmoins, à la différence de la grande architecture religieuse, ce n'est qu'après 1913 que l'on protège nombre de châteaux forts pourtant bien présents dans le paysage régional, du littoral à l'arrière-pays (une dizaine de protections avant 1913 et près de 120 après dont 70 pour le Moyen Age, 40 d'époque moderne et une dizaine pour le XIX<sup>e</sup> siècle).

### La puissance démantelée

De l'époque médiévale, il ne subsiste la plupart du temps que les ruines des châteaux forts, à la suite d'abandon de ces lieux isolés sur des hauteurs ou du démantèlement systématique ordonné par Louis XIII pour imposer le pouvoir royal. Considérant leur état, la plupart de ces vestiges ne bénéficient que d'inscriptions après 1913. Dans le Gard, outre les classements anciens de la tour Philippe le Bel (CMH 1862) et du fort Saint-André (CMH 1903-1906 et compléments) à Villeneuve-lès-Avignon, on inscrit, par exemple, le château de Sommières (IMH 1926 complétée en 2010), de Roquemaure (IMH 1949) mais on classe aussi le château de Portes (CMH 1984). Dans l'Hérault, la démarche est la même avec les châteaux de Clermont-l'Hérault (IMH 1927), de la Roquette ou Viviourès (IMH 1940) ou de Montlaur à Montaud (IMH 1942)... Le Castellas d'Aumelas, d'abord considéré comme trop ruiné, n'a été classé qu'en 1989. Des dizaines d'autres ensembles cadastraux isolés

méconnus ne sont pas protégés. Ils font l'objet d'une importante étude qui permettra de sélectionner les plus intéressants. En Lozère, le site médiéval de La Garde-Guérin à Prévenchères (CMH 1929) est remarquable. Ces protections d'ensembles médiévaux, quelquefois vastes champs de ruines, sont complétées de façon ponctuelle par celles de dizaines d'éléments fortifiés isolés comme des portes d'enceinte et, plus nombreuses encore, des tours sorties de leur contexte castral ou urbain. La tour Magne à Nîmes est un monument antique exceptionnel classé dès 1912 ; la tour médiévale de Gallargues-le-Montueux est classée dès 1840 car on la croyait alors antique. Mais ce sont surtout des dizaines d'édifices plus communs qui font l'objet de nouvelles inscriptions tout au long du XX<sup>e</sup> siècle pour des raisons d'opportunité souvent plus locales. Dans les Pyrénées-Orientales, on mentionnera les tours de Cabrenc à Serralongue (CMH 1988, 1994) et, dans l'Aude, la tour de Fa (IMH 1948).

### Les cités fortifiées

Les ensembles majeurs sont souvent classés antérieurement à 1913 ; ainsi en est-il de la cité de Carcassonne (CMH liste 1862 *et seq.* avec compléments 1926 et 1942), avec ses restaurations historiques dues à Viollet-le-Duc. Le château comtal et les remparts sont des chefs-d'œuvre d'architecture militaire médiévale et constitue une des villes fortifiées d'Europe les mieux conservées (inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 1997). On classe dès avant 1913 également le Castillet de Perpignan et, dans le Gard, les

Pyrénées-Orientales, Perpignan, le Castillet.





remparts d'Aigues-Mortes avec la tour Carbonière (Saint-Laurent-d'Aigouze) mais aussi les tours de Saint-Laurent-des-Arbres (CMH 1892 et complément en 1941).

Cependant, bien des sites méritent encore l'attention et on a pu inscrire les fortifications du Malzieu en Lozère en 1963 ou, plus récemment, la totalité des enceintes fortifiées de la cité de Minerve en 2012, parallèlement à une toute nouvelle AVAP qui prend en compte la totalité du territoire communal. Il est intéressant d'insister sur une particularité présentée dans la région par beaucoup de villages fortifiés de forme circulaire. Ce thème touristique des « *circulades* » apparemment original a marqué les esprits mais, en fait, cette forme urbaine locale s'explique la plupart du temps par le développement progressif des quartiers à partir d'un point central généralement édifié sur un promontoire, autour du *castrum* (point fortifié) primitif. Dans une deuxième phase de l'époque féodale, les seigneurs préfèrent souvent installer leurs

demeures plus vastes et plus confortables en bordure basse de l'ancienne enceinte, plus ouverte sur l'extérieur. Deux cas particuliers illustrent la complexité de cette morphogénèse. A Boisseron dans l'Hérault, une première inscription de la porte fortifiée intervient en 1995 mais, l'intérêt de l'ensemble de l'enceinte circulaire, étonnamment bien conservée, entourant semble-t-il dès l'origine ce bourg castral, d'origine peut-être antique, apparaît suffisant en 2006 pour motiver l'extension complète de l'inscription des remparts (IMH 2006). Par ailleurs, la motte castrale de Mauguio, spectaculaire éminence artificielle au milieu de la plaine lagunaire, siège du pouvoir comtal, avant la naissance de Montpellier au X<sup>e</sup> siècle, transformée en jardin public au XIX<sup>e</sup>, a été classée au titre des sites pittoresques. En fait, il s'agit bien d'un monument archéologique majeur et unique dans la région. Le développement circulaire de la ville tout autour est un marqueur du paysage. Elle est inscrite au titre des Monuments historiques en 2008.

## Les frontières méridionales

Les forteresses bâties sur les frontières méridionales du royaume de France, notamment dans les Corbières, restent fameuses sous le qualificatif erroné de « cathare », touristiquement porteur. Elles sont situées dans une région marquée par la croisade des barons du Nord contre l'hérésie qui s'est confondue, dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup>, avec la résistance de l'identité occitane contre le pouvoir central. Quéribus, Peyrepertuse et Puilaurens sont classées dès le début du XX<sup>e</sup> siècle mais certaines ne l'ont été que plus tard comme Aguilar à Tuchan (CMH 1949). En 1659, le traité des Pyrénées rattache le Roussillon, avec les comtés nord catalans, à la couronne de France ; la frontière se déplace des Corbières aux Pyrénées. La forteresse de Salses, établie dans les dernières années du XV<sup>e</sup> siècle par le roi d'Aragon Ferdinand II, perd son importance stratégique (CMH 1886). C'est un des grands monuments appartenant à l'Etat gérés par le Centre des monuments nationaux. Elle annonce les fortifications bastionnées du XVII<sup>e</sup> siècle que Vauban illustre, en Roussillon, avec les citadelles de Mont-Louis, créée en 1679 aux portes de la Cerdagne (CMH 1922), ou de Villefranche-de-Conflent (dont le classement est plus tardif CMH 1920, 1933, 1938) pour contrôler Vallespir et Conflent. Pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial des forteresses Vauban, des compléments de protections ont dû être réalisés, ainsi pour le Fort Libéria (inscrit en 1926, classé en 2009). La fortification de Collioure est remaniée au XVII<sup>e</sup> siècle par Vauban dont le projet de modernisation concernait aussi Perpignan. L'ensemble défensif cohérent qui manquait encore sur les côtes languedociennes est mis en place au XVIII<sup>e</sup> siècle contre la menace anglaise par l'ingénieur militaire

Jacques-Philippe E. Mareschal. Celui-ci, à partir du fort Brescou d'Agde (IMH 1996), seul îlot fortifié dès le XVI<sup>e</sup> sur ce littoral lagunaire, établit un réseau de petites redoutes isolées avec lanterne à feux comme au Castellàs à Sète, au Mont Saint-Loup d'Agde (IMH 1939) ou au Grand-Travers à la Grande-Motte (IMH 1996). Le fort Richelieu protège le port de Sète (IMH 1996).

Aude, Lapradelle-Puilaurens, forteresse de Puilaurens.

Pyrénées-Orientales, Mont-Louis, citadelle Vauban, porte de France.



## De l'hôtel à la maison et du château à la demeure aux champs

Les seuls châteaux mentionnés sur la liste publiée en 1914, autres que les fortifications, comme à Beaucaire, Salses ou Arques (protégé depuis 1887), sont le duché d'Uzès et le château de Fourques dans le Gard ainsi que le château de Couiza dans l'Aude.

De plus, trois maisons sont citées sur cette liste : la maison romane de Saint-Gilles, déjà indiquée sur la liste de 1862, la Casa Julia à Perpignan et la maison des trois nourrices à Narbonne. La maison de Saint-Gilles sert alors de musée lapidaire et dès 1849 Charles Questel, architecte des Monuments historiques qui travaille à l'abbatiale, en propose la restauration. Elle est publiée par Henry Revoil en 1873 dans le tome 3 de son *Architecture romane dans le Midi de la France* avec la maison romane de Nîmes dont les sculptures sont inscrites en 1939. La maison Julia, construite vers 1400, est privée et connue par l'aquarelle de Jules Formigé datée de 1874. Celle de Narbonne l'est par sa gravure dans la publication de Taylor, Nodier et Cailleux en 1837 *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*.

En effet, les demeures sont le plus souvent des propriétés privées et elles ne sont protégées qu'après la loi de 1913 ; en fait, il faut attendre la période de la guerre avec le recensement systématique des villes (en vue de dresser des plans archéologiques qui servent de base aux secteurs sauvegardés) pour que l'architecture domestique soit prise en compte de manière significative. Cela comprend les hôtels particuliers construits dans le centre urbain et les demeures que les mêmes propriétaires se font construire aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans la campagne proche de la ville et qui sont aujourd'hui englobées avec leurs parcs dans l'urbanisation. Le cas de Montpellier est particulièrement explicite : seul le château d'O, réaménagé par l'intendant de la province fin XVIII<sup>e</sup> et affecté au département, est classé en 1922. Il faut attendre les années 1945 puis 1965 pour une protection massive des hôtels particuliers ; cependant ces inscriptions sont souvent partielles (la porte, l'escalier, la façade principale) par choix raisonné ou par nécessité, quand les intérieurs n'avaient pu être visités. De même à Pézenas, les protections de 1931-1944 sont très limitées ; à Uzès, la grande campagne de protection de 1954 concerne surtout les portails avec leurs vantaux et leurs heurtoirs, éléments alors en danger de vol ou de vente. A Nîmes, en 1965, ce sont les balcons en fer forgé qui sont inscrits pour pallier le risque de démontage. Ces protections partielles nécessitent souvent d'être complétées pour prendre en compte l'ensemble de l'édifice, ceci en fonction des opportunités (visite des intérieurs, découverte fortuite lors de travaux), même si ces villes ont actuellement des secteurs sauvegardés.

Gard, Ribaute-les-Tavernes, château de Ribaute, escalier à double volée, vers 1770.

Regards sur le patrimoine bâti protégé



Gard, Caveirac, château de Caveirac, vers 1660.

Gard, Saint-Chaptes, château de la Tour, cheminée, vers 1630.

Lozère, Chanac, château de Ressouches repris dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

en Languedoc-Roussillon

41





Lozère, Marvejols, hôtel de Rouvière, 2<sup>e</sup> moitié XVII<sup>e</sup> siècle, cabinet de travail, plafond peint en grisaille, bustes de femmes représentant les cinq sens.

Comme pour les autres types de patrimoine, ce sont les maisons romanes ou gothiques qui ont d'abord attiré l'attention, mais les grandes agglomérations du Languedoc sont surtout marquées par l'époque moderne. Ainsi, le Montpellier médiéval semble avoir disparu à l'époque moderne où chacun veut « moderniser » sa maison ; pourtant un plafond peint médiéval resurgit quelquefois en enlevant le plafond de plâtre du XVIII<sup>e</sup> siècle ! De même à Nîmes ou Uzès, les négociants enrichis par le commerce de la soie au XVIII<sup>e</sup> siècle rivalisent avec la noblesse de robe et se font construire de beaux hôtels réguliers sur leurs anciennes demeures, ne gardant souvent que la structure portante. Cela occasionne de belles découvertes... souvent

difficiles à mettre en valeur, lorsqu'on retrouve des parties intactes mais lacunaires en enlevant les aménagements postérieurs. Ainsi en est-il des fragments de décor peint ou du moins les couleurs d'origine du XVI<sup>e</sup> sous l'enduit du XVIII<sup>e</sup>, comme au château de Condres à Saint-Bonnet-de-Montauroux (Lozère) où la charpente peinte d'écus armoriés est apparue intacte et particulièrement bien conservée sous le plafond du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, en étudiant les bourgs, on constate qu'ils sont riches en maisons médiévales restées en l'état et qu'ils conservent leurs grandes demeures mais aussi leur habitat modeste. Ainsi l'hôtel des monnaies de Villeneuve-lès-Avignon (Hérault) avec ses fenêtres géminées est-il classé dès 1924. Dans le Gard,

des façades médiévales ou des éléments sculptés sont repérés et inscrits, en particulier à Saint-Gilles ou à Vézénobres mais cela ne rend pas compte de la richesse patrimoniale de ces bourgades. De même, à Villeneuve-lès-Avignon, la protection d'un palais cardinalice en 1925 et des maisons à arcades en 1932 témoigne mal des constructions exceptionnelles dues à la présence papale. A Lagrasse (Aude), plusieurs maisons sont protégées partiellement en 1948, mais de nombreuses découvertes fortuites de plafonds peints permettent d'enrichir notre connaissance sur ce bourg.

La période moderne a été prise en compte plus tardivement : le château de Vézénobres construit au milieu du XVIII<sup>e</sup> pour le marquis de Calvière, proche du roi, est inscrit en 1947 ; celui de Marsillargues avec sa très belle aile du milieu du XVI<sup>e</sup> n'est classé qu'en 1995. Que l'on considère la période médiévale ou les temps modernes, la demeure urbaine ou le château, la richesse se révèle souvent à l'intérieur : les plafonds peints et les peintures murales rehaussent de couleur les grandes salles, les stucs ou gypseries soulignent moulures, encadrements ou dessus de porte, une marqueterie de bois ou de carreaux embellit les sols, les bas-reliefs sculptés puis les miroirs magnifient les cheminées ; plus tard, papiers peints ou trompe-l'œil imitent les matériaux nobles ou les grands décors. Cependant, ces appartements somptueusement décorés sont peu protégés car privés et de ce fait difficilement accessibles ; seules les cours intérieures, l'escalier sont pris en considération comme à l'hôtel de Manse à Montpellier, inscrit en 1943. A Nîmes, aucun intérieur n'est sélectionné dans la campagne de protection de 1964, sauf l'escalier de l'hôtel Novi de Caveirac inscrit avec ses portes palières et son plafond décoré

de stuc. A Uzès, la situation est identique, seul l'escalier de l'hôtel Dampmartin est inscrit en 1949 et cela comprend son décor, les bas-reliefs sculptés en remploi et le plafond peint, attribué à Subleyras. A Pézenas, seul l'hôtel de Saint-Germain destiné à devenir un musée est inscrit en totalité en 1934. Au château de la Tour à Saint-Chartes (Gard), la cheminée du duc de Montmorency du début du XVII<sup>e</sup> siècle est inscrite en 1949. En fait, son propriétaire l'avait transportée en 1861 dans une grande salle de son château, réaménagée pour cela en salle des Etats par Henry Revoil avec cuirs dorés, boiseries et plafond peint mais cet ensemble n'est classé qu'en 2011. Au château de Lavérune dans l'Hérault, le salon de musique, avec son exceptionnel décor de gypseries de 1754, est inscrit en 1973 puis la totalité de l'édifice est prise en compte en 1998 et le salon de musique classé en 2000. Le grand salon de l'hôtel de Faventines dit château d'Assas au Vigan (Gard) datant de la même époque, est classé avec l'ensemble du bâtiment en 2002. A l'inverse, au château de Sardan (Gard), seule la pièce du rez-de-chaussée contenant des papiers peints est classée en 1996, pour aider le propriétaire à restaurer ces panoramiques en grisaille représentant les campagnes des armées françaises en Italie, vendus par la fabrique Dufour en 1829. Le château de Castille à Argilliers dans le Gard, entouré de colonnades, est insolite mais représentatif du goût de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; cela a motivé son classement en 1983 avec sa salle à manger à l'antique, mais la galerie décorée par Picasso, témoin de la période où il appartenait à Douglas Cooper, est aussi prise en compte. Son parc paysager et pittoresque mais où peu de fabriques subsistent est inscrit en 2006 seulement. Les constructions de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle font l'objet de protection à partir de 1975.

## L'émergence d'un « nouveau patrimoine » : élargissement des champs patrimoniaux

### La Réforme et les temples protestants



Le département du Gard, qui abrite au début du XIX<sup>e</sup> siècle près du quart des réformés français, comprend 17 églises consistoriales sur les 81 créées en France. Dans un premier temps, une trentaine d'anciennes églises sont affectées au culte protestant et quelques-unes le resteront, ainsi l'église Notre-Dame de Valfrancesque à Moissac-Vallée-Française (Lozère) qui est classée en 1929 pour son architecture romane. Les demandes d'édification de temple affluent dès 1803 mais les constructions culminent sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Parmi les réalisations du début du XIX<sup>e</sup> siècle, les plus spectaculaires par leur ampleur, leur mise en œuvre ou leurs créateurs, ont été reconnues, ainsi le temple d'Anduze (Gard) qui est classé en 1979, à la suite des manifestations du 150<sup>e</sup> anniversaire de la dédicace du temple.

Le Gard et les Cévennes ont été particulièrement réceptifs aux idées de la Réforme mais les temples construits (ou aménagés dans des bâtiments existants) aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ont été détruits après la révocation de l'Édit de Nantes (1685). Seuls ont subsisté en Lozère, à la demande de la marquise de Portes, celui de Vialas transformé en église et celui du Collet-de-Dèze (IMH 1984) construit à partir de 1646 et rendu au culte dès 1803. Pendant un siècle, les protestants se sont rassemblés en plein air « au désert » et, avant la signature de l'édit de tolérance en 1787, ils n'avaient aucun cimetière officiel. A Nîmes, dès 1780, une parcelle de terrain, achetée dans ce but par un privé et cédée à l'église, est ainsi devenue le plus ancien cimetière protestant collectif de France, mais le pasteur Paul Rabaut (père de Rabaut-Saint-Etienne) mort en 1794 à Nîmes, en pleine tourmente révolutionnaire, est enterré selon la coutume dans la cave de sa maison ; le cimetière, agrandi au cours du XIX<sup>e</sup>, et la maison ont été inscrits au titre des Monuments historiques en 2001.



Cependant, la prise en compte de l'ensemble de ce patrimoine a nécessité une étude thématique exhaustive des temples<sup>19</sup> : cela a permis d'établir une sélection privilégiant les réalisations d'architectes connus et les édifices de plan centré qui synthétisent les principes liturgiques de la communauté protestante. Selon les opportunités, des protections ont pu aboutir : celle du temple de La Calmette et de Salinelles dans le Gard en 1991, de Montpellier (Hérault) en 2003 ou de Meyrueis (Lozère) en 2008.

Après l'étude en 2010 sur le néo-classicisme dans le Gard<sup>20</sup>, qui a mis l'accent sur l'œuvre de Charles Durand (1762-1840), ingénieur célèbre pour son « Cours d'architecture pour l'École des Ponts et Chaussées de Montpellier », les

temples de Bernis, Beauvoisin et Vauvert ont été inscrits en 2012. La vision néo-classique de Charles Durand se traduit par sa référence au Panthéon romain et illustre le concept d'architecture et de façade parlante, ainsi la monumentalité de l'entrée signale-t-elle les édifices publics, ce qui est particulièrement visible à Vauvert et à Quissac.

19. Par Véronique Ripoll, doctorante en histoire de l'art sous la direction de Philippe Joutard en 1995.

20. Par Stéphanie Quantin, conservateur stagiaire à l'Institut National du Patrimoine, 2010.

Lozère, Meyrueis, temple construit en 1835.

Hérault, Montpellier, temple, par L. Corvetto, 1870.  
Gard, Anduze, grand temple, 1820.





## L'architecture monumentale au XIX<sup>e</sup> siècle

Le XIX<sup>e</sup> siècle, période d'installation des nouvelles juridictions et du renouveau religieux, donne lieu à de nombreuses constructions monumentales. Ainsi le palais de justice de Nîmes est-il reconstruit en 1845 par l'architecte départemental Gaston Bourdon avec un portique majestueux à l'emplacement de celui néoclassique bâti par Durand en 1810. Il est inscrit en 1993 et un an après, est inscrit celui de Montpellier, construit en 1853 sur un modèle semblable par l'architecte départemental Charles Abric. Celui-ci a aussi bâti les prisons en 1840 selon un type panoptique avec plan en

croix et surveillance centrale, protégées en 1993 alors que l'établissement est fermé et désaffecté, ce qui est toujours le cas. Ce dossier, difficile à défendre par son programme, avait été précédé par le couvent des Ursulines construit vers 1670 mais agrandi en 1805 pour y installer une prison de femmes. Inscrit en totalité en 1991, celui-ci abrite aujourd'hui le centre chorégraphique national.

De grands programmes sociaux sont réalisés, ainsi l'ancien hôpital thermal des armées, établissement destiné aux troupes coloniales

édifié entre 1847 et 1886 à Amélie-les-Bains-Palalda dans les Pyrénées-Orientales, station thermale réputée pour la qualité de ses eaux. L'ensemble maintenant désaffecté est inscrit en totalité depuis 2007. A Nîmes, l'hôpital général créé en 1694 est repris en 1811 par l'architecte Charles Durand qui construit une belle façade néoclassique. Vers 1870, après le transfert de cet hospice dans de nouveaux locaux, la bibliothèque et le musée y sont aménagés mais avant d'être inaugurés, c'est le lycée qui y est installé en 1881 par les architectes Randon de Grolier et Feuchère. L'ensemble de cet intéressant édifice, qui résume les grands programmes éditoriaux du siècle, est inscrit depuis 2007.

Mais le XIX<sup>e</sup> siècle reste le grand siècle du renouveau religieux : les églises sont agrandies et le plus souvent reconstruites ou bien de nouvelles paroisses voient le jour pour répondre aux besoins. Ainsi la ville de Nîmes lance-t-elle en 1835 un concours pour construire l'église Saint-Paul, qui est remporté par un jeune architecte parisien Charles-Auguste Questel, qui fait appel à Hippolyte Flandrin pour décorer le chœur. Cette réalisation néoromane, inaugurée en 1849, marque le premier jalon de la redécouverte du Moyen Age. L'état de dégradations des peintures entraîne leur classement par arrêté du 8 mai 1907 puis celui de la totalité de l'édifice le 30 juillet 1909. Une autre chapelle de type néoroman, celle de Montcalm à Vauvert (Gard), date de 1886 ; elle est attribuée à Henry Revoil, architecte diocésain, ou à Auguste Vêran, architecte des Monuments historiques du département des Bouches-du-Rhône à Arles. Elle est protégée depuis 2000.

Quelques décors néoclassiques sont visibles, comme dans l'abside de l'église de Russan à Sainte-Anastasie (Gard) ornée en 1837 de

caissons à l'antique avec des rosaces ; elle est inscrite en 2005. On retrouve ce décor dans l'église paroissiale de Maureilhan (Hérault), agrandie par Charles Abric en 1838, sur les voûtes des absides tandis que les murs sont ornés de colonnes jumelles à chapiteaux corinthiens, le tout traité en faux marbre. Le chœur est entouré d'un entablement classique avec corniche à denticules sur 14 pilastres en cariatides ou Hermès gainés à tête d'homme barbu. L'originalité de ce décor, plus théâtral que religieux, a motivé son inscription en 2007. A Villeneuve aussi, c'est le décor commandé par la famille des directeurs, les Mestre, en 1870 à Jacques Pauthe, peintre de la cathédrale de Perpignan, qui a déterminé l'inscription de l'église en 2010. En effet, ce décor est surprenant par son thème lié à la manufacture : Dieu bénissant le travail ou Saint-Michel terrassant le matérialisme et l'athéisme.

Gard, Nîmes, palais de justice, 1845.

Hérault, Montpellier, palais de justice, 1853.





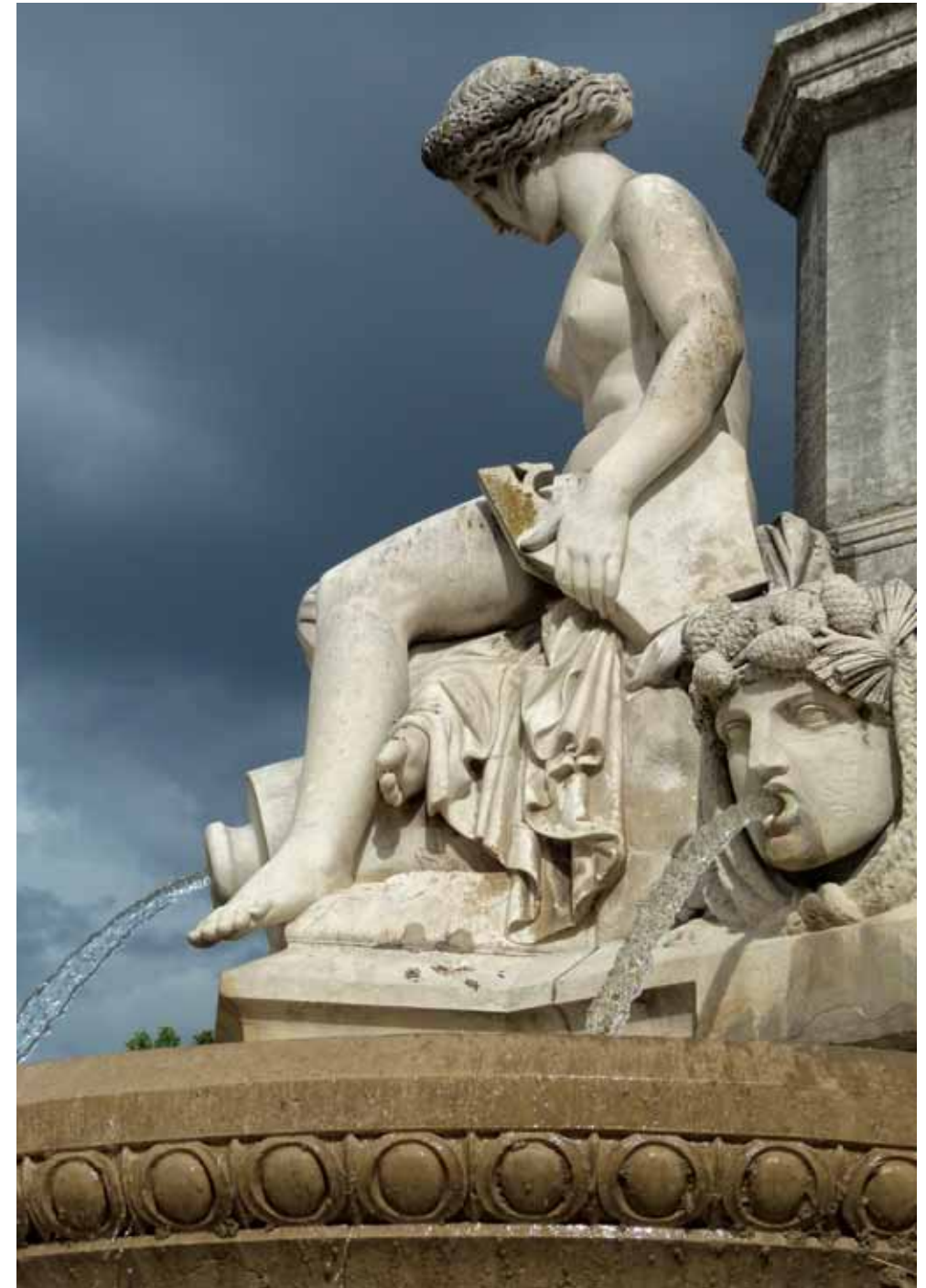
Cependant, à partir de la Restauration, le goût grandissant pour le Moyen Âge va s'imposer. Ainsi en 1838, le baron Alexandre Guiraud, poète et académicien, rachète le cloître des Grands Carmes de Perpignan démantelé par l'armée, pour l'installer dans son domaine de Villemartin à Gaja-et-Villedieu dans l'Aude. Le cloître est inscrit en 1983 tant pour la valeur patrimoniale des éléments de 1340 que pour la démarche « archéologique » de sauvetage. L'église de Valguigères dans le Gard est reconstruite en 1846 par Bègue l'aîné, architecte local, avec un décor néogothique plaqué sur un plan qui ne l'est pas. Le décor intérieur, peint par Joseph Beaufort de 1898 à 1902, affirme la référence gothique. L'église est inscrite en 2005. La deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle voit la consécration du style néogothique, et l'homogénéité des décors peints, de la statuaire et des ornements motive quelquefois la protection des édifices : c'est le cas de l'église Saint-Jean-Baptiste à Castelnaudary, inscrite en 2007. C'est l'ensemble du décor fin XIX<sup>e</sup> siècle très cohérent sur le plan stylistique avec un narthex de style néogothique construit devant le porche en 1883, qui retient l'attention aujourd'hui de cette église de l'ancien couvent des Cordeliers. De même, le classement de l'église Saint-Paul de Beaucaire (Gard) en 2005 prend en compte l'ancien couvent des Cordeliers des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles et son décor installé tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette évolution est bien visible avec le cas de l'église Saint-Michel-de-Lanès (Aude) : en 1927, seuls le clocher à peigne caractéristique du Lauragais et le porche avaient été inscrits mais en 2007, la protection porte sur le bâtiment en totalité avec son décor de la fin du

XIX<sup>e</sup> siècle et tout particulièrement la chapelle de la Bonne Mort dont le décor et le mobilier réalisés en plâtre sont commandés en 1862 à la fabrique Virebent de Toulouse. L'ensemble forme un témoin complet et intact de l'art néogothique sous le Second Empire, peintures murales, autel, vitrail, statuaire, sculptures, médaillons émaillés, tout est homogène. Le sanctuaire Notre-Dame de Grâce à Rocherfort-du-Gard, reconstruit à la fin du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, est renommé pour ses exvotos et son chemin de croix couronné par un calvaire, béni en 1869. Les stations sont des petits édifices à coupole avec une entrée en arc outrepassé, dessiné par l'architecte diocésain Revoil, et abritant des panneaux peints en fonte qui proviennent comme les statues du calvaire de la fabrique Meyer à Munich. L'ensemble est protégé en 2013.

Cette imprégnation du néogothique a perduré : l'église de l'Enclos Saint-François à Montpellier en est un bon exemple. Réalisée par Julien Boudes entre 1909 et 1913 (le clocher, dont la construction a été interrompue par la guerre, date de 1919 et la sculpture du décor se poursuit jusqu'en 1928), elle s'inspire du gothique du XIII<sup>e</sup> siècle de la France du Nord, dans le répertoire des formes et dans le décor, avec les vitraux de Félix Gaudin imitant celui du XIII<sup>e</sup> siècle ! La qualité de la construction, du décor sculpté et des vitraux entraîne son inscription en 1999 et la commission régionale propose même le classement de cet édifice en tant que « représentant exemplaire d'une série ».

Hérault, Montpellier, église de l'Enclos Saint-François, rosace occidentale, 1913.

Gard, Nîmes, fontaine de l'esplanade par Charles Questel, sculpture de James Pradier, 1844.



## L'ostentatoire du loisir

Parmi les premières protections des édifices du XIX<sup>e</sup> siècle intervenues en 1975, apparaît un univers architectural, celui des loisirs, qui n'avait jusqu'alors pas retenu l'attention des Monuments historiques dans notre région. On y trouve le théâtre de Béziers, construit par Charles Edouard Isabelle et David d'Angers en 1842-1844. Seule sa façade est alors inscrite. En 1985, la campagne « patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle », braquant les projecteurs sur l'architecture contemporaine jusqu'aux années 1960, suscite l'intérêt du public avec, en Languedoc-Roussillon, un concours de photographie qui fait émerger quelques références nouvelles dans le même esprit. Ce sont, notamment, de grands hôtels de villégiature comme, à Cerbère, l'hôtel Belvédère ou du Rayon vert (1928-1932), lié au terminal ferroviaire vers l'Espagne, équipé d'un cinéma et d'un tennis, que l'architecte Léon Baillet a imaginé en forme de paquebot. Le thermalisme est représenté par le grand hôtel de Font-Romeu conçu en 1910, doté de salles de jeux, casino, salles de sport et restaurant aujourd'hui transformé en appartements (IMH 1988). L'hôtel de la Cité à Carcassonne adopte, en 1926, un style néo-médiéval à l'ancienne mode troubadour (IMH 1998).

A partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on voit se développer dans toute la France les lieux de spectacles où la bourgeoisie aime à se montrer, comme sur les esplanades et promenades. Les communes d'une certaine importance se dotent de théâtres municipaux ou les reconstruisent ; leur répertoire est surtout lyrique. Des théâtres privés privilégiant les opérettes se multiplient parallèlement. Répondant à la prospérité économique, due ici notamment à la viticulture, on assiste à une floraison de ces lieux de loisirs comme les casinos et les

*Kursaal* de bords de mer aujourd'hui disparus, tel celui de Sète. En matière de style, la mode reste, sauf exception, celle de l'éclectisme. Dans la région, sept théâtres sont protégés, parmi lesquels, à Pézenas, l'ancienne église des Pénitents noirs, réaménagée en théâtre dès 1803 puis en 1899-1901 (CMH 1995). A Béziers, le « théâtre des Variétés » construit par Paul Harant en 1904, est remarquable par son décor Art nouveau (IMH 2003) alors que, à la même période, le théâtre municipal Molière à Sète, par Antoine Gour, est conçu sur un modèle plus classique (IMH 2003). En Lozère, l'ancien théâtre de Mende, devenu cinéma « le Trianon », date de la 2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (IMH 1984). Dans l'Aude,



le théâtre municipal de Carcassonne relève, en 1933-35, d'un style Art déco (IMH 2002). D'autres, pour lesquels l'opportunité de la protection ne s'est pas encore présentée, n'en offrent pas moins une grande valeur patrimoniale, comme le théâtre Comédie de Montpellier par Joseph-Marie Cassien-Bernard en 1881-1888.

Héritiers d'abord des salles de spectacles anciennes, apparaissent ensuite les cinémas. Deux sont inscrits : le Pathé à Montpellier, 1909 (IMH 1996), et le Castillet à Perpignan, par Eugène Montès, 1911, comprenant aussi patinoire et café (IMH 1998). Enfin, à ce domaine de l'ostentatoire appartiennent aussi les grands magasins comme les Dames de France à Perpignan, par Georges Debries en 1907 (IMH 1999).



Hérault, Béziers, théâtre des Variétés, par Paul Harant, 1904.

Aude, Carcassonne, théâtre municipal, par R. Esparseil et M. A. V. Oudin, 1935.

Pyrénées-Orientales, Perpignan, cinéma-skating le Castillet, par Montès, 1911.

## Les demeures d'exception au XIX<sup>e</sup> siècle, la prospérité par le vin et le papier à cigarettes



A partir de 1875, le changement de regard sur les constructions du XIX<sup>e</sup> siècle fait émerger au milieu des protections plus classiques des demeures dont les commanditaires appartiennent à la nouvelle et riche bourgeoisie industrielle ou viticole.

Exceptionnel par la renommée de son architecte, le château de Montdardier dans le Gard est le seul édifice civil construit par Eugène Viollet-Le-Duc dans la région, il présente le caractère nettement néo-gothique apprécié dans les années 1860. Les demeures suivantes, appartenant au tournant du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, sont plus éclectiques mêlant les différents « néo », ce goût ayant perduré jusque dans les

années 1930. Citons par exemple le château d'Espéran à Saint-Gilles dans le Gard ou le grandiose château d'Aubiry à Céret dans les Pyrénées-Orientales, commandé par l'industriel Bardou, fabricant du papier à cigarettes JOB, à Viggo Dorph Petersen, architecte danois installé à Perpignan, qui émaille le département des Pyrénées-Orientales d'extravagantes demeures (comme le château de l'Esparrou à Canet-en-Roussillon, inscrit en 2012).

Pyrénées-Orientales, Céret, château d'Aubiry, façade sur le parc et grand hall central, 1895.

Pyrénées-Orientales, Arles-sur-Tech, Villa Las Indis, néo-médiévale, 1900.





influencé par l'Égypte et l'Inde, il fait réaliser des décors et un mobilier remarquables par la revue anglaise *The Studio*. Verrières, mosaïques, céramiques, peintures par Simas, Laumonnerie et Charpentier, mobilier aux lignes époustouflantes dessiné par Cauvy, c'est l'ensemble qui est classé monument historique à la fois comme immeuble et comme objet, en 1996 et 2005.

Les châteaux des grands domaines viticoles biterrois ou audois exposent aux regards des architectures destinées à rivaliser de richesse : les châteaux de Gaussan à Bizanet et, par l'architecte bordelais Louis Garros, ceux de Grézan à Laurens et de Libouriac à Béziers ou le château de la Tour à Montady par Léopold Carlier. Le château du Terral à Ouveillan, de style néo-Renaissance, est un des exemples les plus significatifs des châteaux de la richesse viticole. Il a été construit, de 1899 à 1909, par Louis Garros pour André d'Andoque ; son parc, de forme triangulaire, a été dessiné par le paysagiste parisien Le Breton. A Thuir, dans les Pyrénées-Orientales, la villa Palauda de la famille Violet, jouxtant leurs caves Byhrr, paraît plus modeste, pourtant la qualité de son parc, son jardin d'hiver et ses écuries la placent au rang des grandes demeures.

Toujours au tournant du siècle (1898-1901), le château Laurens à Agde est un cas unique, conçu par Emmanuel Laurens, héritier d'une immense fortune et grand voyageur. Mêlant des styles variés, du néoclassicisme à l'Art nouveau,

Quelques hôtels particuliers présentent les mêmes caractéristiques de qualité et de richesse destinées au paraître du propriétaire : à Montpellier, l'escalier monumental de l'hôtel Faulquier 6, rue Boussairolles est inscrit dès 1975, lors de la première campagne du ministère Guy en faveur du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. A Perpignan, l'hôtel Pams, aménagé par l'architecte Léopold Carlier pour le député des Pyrénées-Orientales Jules Pams, lié à la famille Bardou-Job, possède un décor grandiose d'ors, marbre et onyx et des peintures de Paul Gervais, peintre du Capitole de Toulouse. Il bénéficie d'une protection mixte depuis 1989.

21. Michel Guy fait inscrire deux cents monuments postérieurs à 1850 au titre des Monuments historiques.

Aude, Ouveillan, château du Terral, coll. particulière.

Hérault, Béziers, château de Libouriac.

Pyrénées-Orientales, hôtel Pams, 1892.

Hérault, Agde, château Laurens, verrière art nouveau du laboratoire-bibliothèque.

## Voies de communication, ouvrages d'art et du génie civil

La région Languedoc-Roussillon est une terre de passage mais les routes, ouvrages linéaires de plusieurs dizaines de kilomètres, traversant plusieurs départements ou régions, sont toujours difficiles à appréhender comme un seul monument et soulèvent des problèmes administratifs importants pour leur protection, tant pour leur localisation exacte que pour leur propriété : ainsi la *via Domitia*, reliant l'Italie et l'Espagne, est la plus ancienne voie construite par les Romains en Gaule, dès 118 av. J.-C. Elle traverse l'actuelle région Languedoc-Roussillon de part en part, de Beaucaire dans le Gard à la frontière des Pyrénées. Seuls les ouvrages monumentaux sont classés dès 1840, tels la porte d'Arles et d'Espagne à Nîmes ou le pont d'Ambrussum. En

1987, le risque de destruction de la voie a mobilisé la DRAC, aussi quelques tronçons à Beaucaire, Jonquières-Saint-Vincent, Redessan dans le Gard et Castelnaud-le-Lez dans l'Hérault sont inscrits. A la frontière espagnole, les ouvrages concrétisant le passage du col du Perthus, avec les vestiges du trophée de Pompée à Panissars et la porte des Cluses, gardée par des fortins romains de part et d'autre de la voie, sont classés en 2010. La voie est ponctuée de bornes milliaires correspondant en quelque sorte à nos panneaux indicateurs. Plusieurs sont classées : celles en place à Beaucaire dès 1965, à Roquefort-des-Corbières dans l'Aude en 1974. Beaucoup ont été déplacées, comme celle de Caveirac ou de Manduel dans le Gard.

De même, l'aqueduc romain amenant l'eau depuis la fontaine d'Eure près d'Uzès jusqu'à Nîmes est connu par ses ouvrages spectaculaires mais, après une longue étude, c'est le tracé complet de près de 50 km, le plus souvent enterré, qui est inscrit entre 1997 et 1999. Les aqueducs antiques de Béziers et de Balaruc sont alors aussi protégés<sup>22</sup>. A la suite d'une étude universitaire<sup>23</sup>, le tunnel creusé au XIII<sup>e</sup> siècle pour assécher l'étang de Montady a été classé en 2009.

A l'époque médiévale, la région est sillonnée par les pèlerins venant de Rome ou du Nord et se rendant à Saint-Jacques de Compostelle :

Lozère, Le Collet-de-Dèze, voie romaine près de Coudoulous.

Hérault, Aniane et Saint-Jean-de-Fos, pont du Diable, reliant les abbayes d'Aniane et de Gellone.

certains tronçons de ce chemin sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1998 et certains ponts sont classés, ainsi dans l'Hérault, le pont du Diable entre Aniane et Saint-Jean-de-Fos (CMH 1996), près de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert. Quelques ponts, passage indispensable et véritable prouesse technique pour résister aux flots impétueux, sont protégés et de nouvelles mesures interviennent. Ainsi l'aqueduc d'en Labau à Rodès construit au XIV<sup>e</sup> siècle par le

roi de Majorque dans les Pyrénées-Orientales (IMH 2011) ou le pont édifié au XVIII<sup>e</sup> siècle par Jean Antoine Giral sur la Mosson à Villeneuve-lès-Maguelone dans l'Hérault (IMH 2012).

22. Cf. Préhistoire, protohistoire et antiquité gallo-romaine.

23. *Autour de l'étang de Montady. Espace, environnement et mise en valeur du milieu humide en Languedoc : des oppida à nos jours*, sous la direction de J.-L. Abbé.





Le canal du Midi, véritable artère navigable construite par Pierre-Paul Riquet à partir de 1670, traverse la région d'ouest en est. En 1942, le pont-aqueduc du Répudre à Ventenac-en-Minervois (Aude) est inscrit tandis que celui sur l'Orbiel à Trèbes est classé en 1950. Cela ne rend pas compte de

l'importance de cet ouvrage. Aussi, à la suite d'une étude historique complète<sup>24</sup>, un choix concerté des ouvrages les plus représentatifs est présenté devant la COREPHAE en 1996 : épanchoirs, écluses, seuil de Naurouze au point de partage des eaux, ponts aqueducs et maisons éclésières. 16 sont alors inscrits et une partie de ces ouvrages est proposée au classement mais seuls l'Epanchoir de Gailhousty et les écluses de Fonsérannes sont classés en 1996. La même année, le canal est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Son rôle structurant dans le paysage, avec en particulier ses alignements d'arbres, a justifié de compléter, en 1997, sa protection par le classement au titre des sites par le ministère chargé de l'Environnement.

Le XIX<sup>e</sup> siècle de l'expansion industrielle et technologique a vu le triomphe du chemin de fer. En 1984, le ministère négocie au niveau national la protection d'ouvrages d'art spectaculaires ou de gares monumentales : dans l'Hérault, celle de Montpellier est alors inscrite ainsi que le viaduc sur le Carol à Porta dans les Pyrénées-Orientales et deux longs viaducs courbes, celui de Chamborigaud dans le Gard et le viaduc de Chapeauroux à Saint-Bonnet-de-Montauroux en Lozère, construits en 1865 par l'ingénieur nîmois Charles Dombre. Cependant, il faut noter que la plus ancienne voie ferroviaire, après la ligne Paris-Saint-Germain-en-Laye inaugurée en 1837, est construite par Paulin Talabot dans le Gard, entre Alès et Beaucaire, pour transporter le charbon depuis la région productrice jusqu'aux voies fluviales. Aussi, la gare de Ners à Boucoiran-et-Nozières, d'inspiration anglaise, rappelant le voyage de Talabot en Angleterre durant la préparation de son projet est-elle inscrite



en 1987. A Nîmes, un pavillon néoclassique de l'ancienne gare, seul rescapé d'une composition rigoureuse et équilibrée se référant aux octrois d'entrée de ville, est inscrit la même année. Dans les Pyrénées-Orientales, la ligne de Cerdagne de Villefranche-de-Conflent à Bourg-Madame est réalisée à voie métrique de 1903 à 1911 : à Fontpédrouse, le pont Séjourné, du nom de son concepteur, est un ouvrage en pierre à deux étages, inscrit en 1994, tandis que le pont suspendu de la Cassagne à Sauto, dit aussi pont Gisclard, du nom du polytechnicien qui a trouvé la mort lors d'une manœuvre d'essai en 1909, est classé. A 80 m au-dessus du



lit de la Têt, ce pont suspendu à câbles est un des ouvrages les plus spectaculaires de la ligne du Train Jaune.

24. Par Michel Adgé.

Pyrénées-Orientales, Sauto, pont Gisclard.

Gard, Vers-Pont-du-Gard, vue du pont accolé à l'aqueduc romain.

Hérault, Béziers, canal du Midi, les neuf écluses de Fonsérannes, entre 1672 et 1680.

## Patrimoine vernaculaire, patrimoine ethnologique, patrimoine immatériel

Il faut reconnaître le rôle important du conseiller pour l'ethnologie de la DRAC dans la prise en compte d'éléments patrimoniaux jusque là ignorés. C'est la dimension « ethnologique » de la composition de la première COREPHAE qui l'a permis. Lors de la réunion du 26 mai 1986, tenue à Carcassonne, l'ethnologue Daniel Fabre, du centre d'anthropologie des sociétés rurales de Toulouse, indique l'importance des recherches ethnologiques dans l'Aude et André Signoles, recenseur, souligne que ce département est en tête du nombre de protections, du fait de la grande activité du recenseur Roger Hyvert entre 1945 et 1965 (432 MH en 1985, 459 en 2013). Notant que les seuls exemples « non classiques » du patrimoine protégé avant 1985 sont une ferme du Conflent, un café du Second Empire,

une ancienne filature, un lavoir du XIX<sup>e</sup>, deux moulins et de l'architecture ferroviaire, ils proposent de réorienter la protection vers le patrimoine usuel, vernaculaire et industriel. Le premier dossier examiné au titre de l'ethnologie est une glacière rurale puis le *conjurador* (petit édifice servant à conjurer le mauvais sort) de Serralongue qui, dans l'enthousiasme d'une séance, est proposé pour le classement mais ne sera qu'inscrit en 1987. Comme le soulignent Frédéric Saumade et Christian Jacquelin, dans *La protection des Arènes et lieux de Bouvino en Languedoc*, « on assiste depuis la création des COREPHAE à la présentation de dossiers de protection qui échappent aux purs critères d'art et d'histoire, et relèvent d'avantage d'une critèresologie sociologique et anthropologique ».



L'exemple de la *bouvino* (course de taureaux camarguaise) est particulièrement marquant dans la partie est de l'Hérault et le sud du Gard, s'affirmant comme une forte référence identitaire. Chaque village, ou presque, possède ses « arènes »<sup>25</sup> traditionnellement implantées sur la place centrale. A partir d'une étude ethnologique sur les lieux de la course camarguaise, recensant 66 arènes en activité, 14 ont été sélectionnés en 1992 et, au terme d'un débat sur la critèresologie et sur l'adéquation de la loi de 1913 à ce type de patrimoine, cinq arènes : Aramon, Le Cailar, Saint-Laurent-d'Aigouze dans le Gard, Lansargues, Marsillargues dans l'Hérault et deux « plans de théâtres »<sup>26</sup> du Gard, Aigues-Mortes et Aubais ont été inscrits. Ces lieux de célébration de la passion taurine sont reconnus comme espaces de sociabilité davantage que comme éléments architecturaux, puisque c'est essentiellement la place qui les accueille, avec le toril et les barrières, qui est inscrite.

C'est souvent le danger de destruction ou d'abandon qui mobilise chercheurs et défenseurs du patrimoine, avant même que celui-ci ne soit reconnu en tant que tel : ainsi la lutte contre la cabanisation menée par les services préfectoraux des départements littoraux a-t-elle engendré une recherche sur les cabanes en roseaux des étangs du Roussillon, menée par Robert Bataille sous la conduite de Christian Jacquelin, étude qui a permis l'inscription de deux baraques de pêcheurs en roseaux, témoins d'un savoir-faire ancestral (Le Barcarès IMH 1994, Salses-le-Château IMH 2013).

25. Arène : lieu sablé entouré de gradins et barrières mobiles.

26. Plans de théâtres : places sur lesquelles on installe des loges mobiles appelées « théâtres ».

Gard, Aigues-Mortes, les « théâtres » un jour de course.

Pyrénées-Orientales, Salses-le-Château, baraque Cabrol, baraque de pêcheur en sanills.





Les clochers de tourmente en Lozère, annonçant la neige, l'école, ou encore sonnant le glas dans des hameaux isolés sur le Mont Lozère, ont fait l'objet d'une étude conjointe de la conservation régionale des Monuments historiques et du service ethnologie, avec une enquête sonore sur les cloches. En 1992, cinq clochers ont été sélectionnés à Mas-d'Orcières, Saint-Julien-du-Tournel et Saint-Etienne-du-Valdonnez. Dans cette dernière commune, le clocher de tourmente du hameau de la Fage fait partie d'un ensemble rural qui a été inscrit globalement, avec calvaire, travail à ferrer, four et fontaine-abreuvoir situés sur le domaine public communal (IMH 1992).

Dans le cas du café Plana à Olonzac dans l'Hérault, si c'est la devanture et la salle avec son décor qui font l'objet de la protection (IMH 1984), c'est bien davantage l'atmosphère du lieu inchangé depuis quasiment un siècle qui a été prise en considération, avec les photos de la vie locale mises en scène par son propriétaire. Aujourd'hui fermé, ce lieu de sociabilité villageoise ne subsiste qu'à l'état de souvenir et correspond bien à la notion de monument historique, même si, d'un point de vue ethnologique,

l'intérêt premier qui avait poussé à sa protection n'existe plus. C'est le lieu, le bâtiment et non sa vie propre qui peut être protégé.

Ce que l'on appelle, familièrement, le « petit patrimoine » est peu protégé en Languedoc-Roussillon, soit qu'il soit moins menacé dans cette région où il est reconnu par les collectivités locales (commune, département), soit que sa conservation est prise en charge par des associations avec l'aide de la Fondation du patrimoine. Sont protégés par exemple, les lavoirs de Saint-Victor-la-Coste (CMH 1980) et de Pont-Saint-Esprit dans le Gard (IMH 2005), les glaciers de Pradelles-Cabardès dans la Montagne Noire (IMH 1986), d'Agde (IMH 1995) et de Castelnaud-le-Lez, dans l'Hérault (IMH 2010).

En dehors de la ferme Cal Mateu, située en Cerdagne à Sainte-Léocadie, aujourd'hui ferme pédagogique (IMH 1984) et de la ferme de Grand Galès à Montclus dans le Gard (IMH 1990), le patrimoine rural protégé se situe surtout en Lozère. A Laval-du-Tarn, la maison forte de Grandlac est protégée avec ses bâtiments de ferme : grange-étable voûtée en berceau brisé et bergerie couverte en carène de bateau (IMH 1998) ; à Fraissinet-de-Lozère, une exploitation à cour fermée caractéristique de la région du Mont Lozère (IMH 1983), une ferme du début du XX<sup>e</sup> siècle dans le domaine de Combettes à Ribennes (IMH 1998), la ferme des Combettes à Estables (IMH 2002). Au domaine d'Issenges à Bédouès, la protection porte sur l'ensemble des bâtiments y compris l'aire à battre (IMH 2002), à Saint-Frézal-de-Ventalon la ferme du Viala-Ponsonnec est inscrite avec ses bâtiments, les terrasses de culture, les sources, les amenées d'eau, le moulin, la réserve d'eau, le cimetière, les aires de battage et le jardin potager. La raison du peu de protections de ce patrimoine rural se trouve dans la difficulté de convaincre les propriétaires privés qui craignent, lorsque les



bâtiments ont encore un usage agricole, des contraintes pour leur activité. Paradoxalement, lorsque ces bâtiments changent d'affectation et sont transformés en résidence secondaire, des protections sont demandées mais la perte d'usage et d'authenticité est alors un critère pour refuser la protection, comme pour le hameau de la Croze à Saint-Georges-de-Lévejac en 1996. On peut estimer aussi qu'avec la création de l'Inventaire général en 1964, le ministère de la Culture espérait que sa mission d'étude et de connaissance en direction du public prenne le relais de la protection juridique, souvent inadaptée à des édifices en activité. Et en effet, la Lozère a fait l'objet de nombreuses études par le service régional de l'Inventaire.<sup>27</sup>

27. Grandjouan (Marie-Sylvie), *Le patrimoine rural en Languedoc-Roussillon : acquis et perspectives du travail d'inventaire*. In : *In Situ, revue des patrimoines* [en ligne], 2005, n°5

Pyrénées-Orientales, Serralongue, conjurador, édifice servant à des prières pour écarter les orages.

Lozère, Saint-Frézal-de-Ventalon, Mas du Viala Ponsonnec, couvertures en lauzes de schiste

## Lieux de mémoire : du monument à l'immatériel

Le patrimoine mémoriel est une des thématiques majeures d'un XX<sup>e</sup> siècle marqué par deux guerres mondiales. Si des cimetières avaient été protégés auparavant, ce n'était pas au titre du souvenir mais en accompagnement d'églises ou de chapelles, sorte d'écrin de ces monuments, avec cyprès et murs de clôture ou croix. Seul le cimetière protestant de Nîmes fait l'objet d'une inscription, depuis 2001, en tant que lieu de mémoire d'une communauté religieuse majeure en Languedoc : c'est le plus ancien cimetière protestant collectif de France, créé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, transformé en 1821, puis 1856. Dans l'immense série des monuments aux morts de la guerre de 14-18<sup>28</sup>, c'est pour la qualité de leur sculpture et le renom de leurs

auteurs (Paul Dardé et Aristide Maillol) qu'ont été classés ceux de Clermont-l'Hérault et Lodève dans l'Hérault et de Céret et Port-Vendres dans les Pyrénées-Orientales. Dans le cas du monument aux morts et à la Victoire sculpté par Jean-Antoine Injalbert à Béziers, sa protection est due à son appartenance à l'ensemble plus largement protégé qu'est le jardin public du Plateau des poètes (CMH 1995). En revanche, le monument au Docteur Ferroul, érigé en 1933 à Narbonne, a été inscrit en 2007 au titre de la mémoire, à l'occasion du centenaire de la révolte des vigneronns de 1907.

28. Étudiés par Bernard Derrieu dans le cadre de la sculpture de plein air de la III<sup>e</sup> République, consultables sur la base PALISSY.



Aude, Narbonne, monument au Docteur Ferroul « A Ferroul ceux du Midi », par Firmin Michelet.

Hérault, Lodève, monument aux morts par Paul Dardé.

Pyrénées-Orientales, Céret, monument aux morts par Aristide Maillol.

Hérault, Clermont-l'Hérault, monument aux morts par Paul Dardé.



Marquant en Languedoc, le souvenir du massacre des Albigeois le 22 juillet 1209 a été un élément du classement de l'église romane de La Madeleine à Béziers en 1987 (dont la seule protection jusqu'alors était celle des ferronneries médiévales du chevet).

Sous une acception historique et littéraire du lieu de mémoire, la chambre de Joë Bousquet à Carcassonne, où le poète surréaliste vécut de 1918 à 1950, a donné naissance à la Maison des mémoires, siège de l'ethnopôle GARAE (Groupe audois de recherches et d'animation ethnographique) qui travaille sur les liens entre le patrimoine et la construction des identités territoriales.

Majeure pour l'histoire catalane et la région, la mémoire de la *Retirada* des Républicains espagnols dans les Pyrénées-Orientales est reconnue au début du XXI<sup>e</sup> siècle par deux protections. Après le camp Joffre de Rivesaltes, dont les baraquements de l'îlot F sont inscrits depuis 2000, c'est la maternité



suisse d'Elne, îlot d'humanité au cœur de cette période dramatique, qui est poussée sur le devant de la scène mémorielle en France comme en Espagne. Après cinquante ans d'oubli, la « patrimonialisation » du lieu a été couronnée par le classement en 2013.

Pyrénées-Orientales, Elne, ancien château d'En Bardou devenu la maternité suisse où Elisabeth Eidenbenz pour le Secours suisse aux enfants victimes de la guerre a installé un lieu de vie et d'espoir pour les enfants des camps de réfugiés espagnols.

Pyrénées-Orientales, Salses-le-Château, le camp Joffre dit de Rivesaltes, l'îlot F.

## Le patrimoine technique, artisanal, industriel et commercial

L'ère pré-industrielle est représentée par les manufactures royales de draps du XVII<sup>e</sup> siècle comme à Villeneuve dans l'Hérault (extension récente de l'inscription à la totalité de la cité avec son système hydraulique, IMH 2013) ou, dans l'Aude à Carcassonne et Montolieu. Dans le même champ patrimonial, on trouve également les carrières historiques comme celles, antiques, du Gard<sup>29</sup> et celles, d'époque moderne, de Caunes-Minervois, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, jouxtant l'exploitation actuelle, auxquelles est lié le moulin à scier le marbre de Biot à Félines-Minervois (IMH 2004).



Le Languedoc-Roussillon n'étant pas considéré comme une grande région industrielle, ce type de patrimoine y est assez peu protégé. Dans l'Hérault, le remarquable bâtiment de la filature de Laroque, inscrit en 1981 après d'âpres négociations, est réhabilité en logements. A Langogne en Lozère, en revanche, la filature des Calquières n'a pas changé de caractère. A sa fermeture en 1990, les menaces qui pesaient sur sa sauvegarde ont mené à son inscription en 1994, permettant de maintenir les machines en place. La seule filature de soie des Cévennes

protégée est celle de Maison Rouge à Saint-Jean-du-Gard (IMH 2003), qui, avec son architecture en pierre de taille et son bel escalier en fer à cheval, montre la prospérité économique de la région au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est aujourd'hui transformée en musée des vallées cévenoles.

En Cévennes, le chevalement de mine du puits Ricard à la Grand-Combe, avec la salle des machines, a été inscrit en 2008, seul vestige de cette importante exploitation houillère, en activité jusqu'à la fin des années 1980. La reconnaissance patrimoniale par l'inscription de ces témoignages chargés d'une valeur symbolique et identitaire est un élément important pour le projet de valorisation. De même, les ruines de

29. Cf. chapitre sur la Préhistoire, protohistoire et antiquité gallo-romaine.

Hérault, La Tour-sur-Orb, fours à chaux (carte postale ancienne).

Aude, Caunes-Minervois, anciennes carrières du Roi.

Gard, La Grand-Combe, installations minières du puits Ricard, le chevalement, haut de 37 mètres, et le culbuteur, réalisés entre 1932 et 1936.



A. DONNADIEU & J. MONNIN - Bédarieux - Usine de La Tour-sur-Orb  
Bâties vers 1900. Ont servi la classe pour la construction des travaux d'art, de la ligne Bédarieux-Grèzes, (Viaduc d'Orb, de Vihon, etc.)





l'exploitation de plomb argentifère du Vialas en Lozère ont été rachetées par la commune avec un projet de mise en valeur touristique que l'inscription en 2014 vient conforter.

L'inscription de l'atelier du potier Elie Sabadel à Saint-Jean-de-Fos, en 2005, est l'aboutissement du travail de Jean-Louis Vayssettes sur les potiers de cette localité, permettant l'ouverture au public de ce lieu, en partie conservé avec ses dispositifs, dans le cadre d'une maison de la poterie appelée *Argileum*. Les fours à chaux de la Tour-sur-Orb inscrits en 2010 constituent un ensemble complet de production de chaux, représentatif de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à la période de transition d'une pratique encore artisanale vers une pratique industrielle, chaque four portant le témoignage d'une évolution technique. Une éolienne monumentale des années 1900, du type « Bollée », particulièrement intéressante sur le plan technique a été inscrite dès 1987 au

domaine de Roueïre à Quarante dans l'Hérault. Dans l'architecture commerciale, quelques exemples spectaculaires de bâtiments à structure métallique ont été protégés alors que leur existence même était menacée : c'est le cas des halles de Béziers construites en 1895 (IMH 1984), des halles Castellane à Montpellier (IMH 1999). D'autres halles plus anciennes, de type néoclassique, comme celles de Lodève, ont reçu une reconnaissance tardive après la malheureuse démolition de plusieurs d'entre elles (Gignac). Plus récemment l'inscription en 2010 des anciens entrepôts Dubonnet à Sète, dus au cabinet d'architecture Carlier, a évité leur destruction.

En raison de son ensoleillement exceptionnel, la Cerdagne a été choisie pour l'implantation d'édifices à fonctions techniques et scientifique très affirmées comme les fours solaires de Mont-Louis et d'Odeillo. La prise en compte de l'intérêt patrimonial de ces installations spécifiques date de 2008. A Mont-Louis, si le



four déjà déplacé dans la citadelle semble à la limite des objets mobiliers, il a bien été protégé en tant qu'immeuble sur son emplacement actuel du bastion sud-ouest, avec ses différents composants : four, concentrateur et héliostat. Pour sa valeur historique de prototype du four solaire construit quelques années plus tard par le CNRS à Odeillo, la gigantesque coque de béton et de verre conçue pour une installation unique au monde, mérite le classement.

La protection des phares, menacés de remplacement par la navigation électronique, a été l'objet d'une campagne nationale. Celle-ci a conduit à mettre en valeur ces constructions peu connues en Languedoc, qui n'a pas un passé maritime fort comme la Bretagne. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées à la suite de Fresnel et Rossel ont construit une ceinture lumineuse des côtes de France. Six phares ou feux ont été récemment protégés : en 2011 le phare du Mont Saint-Clair à Sète,

celui du Mont Saint-Loup à Agde et le feu métallique du môle de Port-Vendres ont été inscrits. Jugés d'importance nationale, ont été classés, en 2012, l'ancien phare du Grau-du-Roi, le phare de l'Espiguette et le phare du Cap Béar à Port-Vendres.

Plus difficilement reconnue comme patrimoniale, l'architecture des caves coopératives, gigantesques bâtiments relevant de l'architecture industrielle, est en Languedoc une composante majeure du paysage de chaque commune<sup>30</sup>.

30. Cf. chapitre sur l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle.

Aude, Labécède-Lauragais, centre de vol à voile de la Montagne Noire, hangar Mistral, années 1930.

Pyrénées-Orientales, Font-Romeu-Odeillo-Via, four solaire d'Odeillo, centre de recherches du CNRS, construit en 1965 par Henri Vicariot architecte de l'aérogare d'Orly Sud.

## La protection des jardins : des arbres et des fleurs

Jusque dans les années 1980, seuls sont pris en compte les jardins ordonnancés des châteaux et des riches résidences des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, conçus en tant qu'espace d'agrément privé. Leur protection relève alors des sites pittoresques ou est implicite en tant qu'abords des résidences comme en témoignent les « folies » situées autour de Montpellier (Hérault). Ainsi au Château d'O, le parc et ses ouvrages d'art sont-ils classés en 1922, mais à partir de 1930 et de la loi sur les sites, leur protection est mixte ou redondante. En 1942, le château de la Piscine est classé au titre des Monuments historiques tandis que le parc l'est au titre des sites. Les deux

protections peuvent se superposer puisqu'en 1945, à la Mogère, le château et le parc sont classés alors qu'ils faisaient déjà partie d'un site classé depuis 1943. Pour les jardins de la Fontaine à Nîmes (Gard), le classement de la liste de 1840 concerne les vestiges archéologiques ; l'ensemble, avec le jardin et le mont d'Haussez dit aussi Cavalier (colline boisée à partir de 1819), sont compris dans le site inscrit en 1947. Ce mont n'est inscrit au titre des Monuments historiques qu'en 1989 et seule la partie régulière avec les canaux créés au XVIII<sup>e</sup> siècle par l'ingénieur du roi directeur des fortifications de la province, Jacques-Philippe Mareschal, est classée depuis 1991.



On note qu'à ce moment-là les protections des sites mentionnent souvent les infrastructures bâties (buffet d'eau, bassins, degrés, terrasses, statuaire...) et quelquefois les aménagements structurant l'espace, en particulier les allées d'arbres. Il semble que la notion de Monument historique s'accommode mal de l'éphémère du végétal perçu comme un organisme fragile qui doit être entretenu, taillé, replanté, condition vitale de sa permanence, alors que c'est aussi le cas des constructions qui doivent être réparées et souvent remplacées ou modifiées. Le cas du jardin des Plantes de Montpellier (Hérault) est révélateur : site classé en 1982, « le plus ancien jardin botanique de France » créé par Henri IV en 1593 n'est Monument historique qu'en 1992.



Une politique volontariste en faveur des jardins se manifeste avec l'opération de recensement des parcs et jardins initiée en 1988 par les ministères de la Culture et de l'Environnement. Cela permet de révéler quelques jardins cachés, tel celui de la villa Guy à Béziers (Hérault), exceptionnel jardin néo-mauresque décoré de mosaïques de céramique colorée, créé par Jean Claude Nicolas Forestier vers 1920 et classé en 1991 alors que la villa de 1896 n'est qu'inscrite.

Il faut attendre les années 1990 pour la prise en compte du patrimoine bâti du XIX<sup>e</sup> siècle et celle des parcs et jardins qui bien souvent l'accompagnent. Déjà en 1989, face aux risques de démolition, les spectaculaires serres du château d'Aubiry à Céret (Pyrénées-Orientales) sont inscrites sans prendre en compte le château ni le jardin pour respecter la volonté du propriétaire privé. L'ensemble est inscrit en 2006 mais ce jardin d'hiver de plus de 100 m de long avec trois pavillons à dôme réunis par des galeries et réalisé en 1907 pour la famille Bardou-Job, est toujours en état de péril. En 1995, une autre

Aude, Castelnaudary, château du Castelet des Crozes, labyrinthe de buis fin XVIII<sup>e</sup> siècle.

Aude, Ouveillan, château du Terral, jardin par Le Breton, 1895-1909.

Hérault, Montpellier, château de la Mogère, détail du nymphée XVIII<sup>e</sup> siècle.

serre, accolée à l'hôtel particulier d'Eugène Foulc à Nîmes puis transformée en jardin d'hiver, est inscrite avec le bâtiment. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les propriétaires de domaines viticoles de la plaine entre Narbonne, Béziers surtout et Pézenas, font souvent appel à des architectes et des paysagistes d'envergure nationale pour édifier leurs « châteaux de vignobles » ; ainsi celui de Libouriac à Béziers, construit en 1883-1885 par le bordelais Louis Garros avec un parc dessiné par Eugène Bühler, est-il inscrit en totalité en 1995. De même, le plateau des Poètes, vaste parc paysager conçu en 1863 à Béziers par les frères Eugène et Denis Bühler à la jonction de la gare et de l'esplanade, est classé en 1995. Dans l'Aude, pour le parc du château du Terral à Ouveillan, les architectes Louis et Alexandre Garros font appel au paysagiste parisien Georges Le Breton qui crée un parc composite, régulier aux abords de l'habitation et paysager en périphérie. L'ensemble est classé en 2005.



Ces grands parcs paysagers, privés ou publics, sont largement ouverts sur la plaine ou sur un mont structurant l'horizon ; le paysage fait ainsi partie de la composition d'ensemble et devient un axe de perspective mais il est difficile de l'inclure dans la protection. Pour la prise en compte des jardins du XX<sup>e</sup> siècle, il a fallu attendre la reconnaissance de l'architecture elle-même, ainsi le jardin des cliniques Saint-Charles à Montpellier, conçu dans les années 1930 mais dont la réalisation est retardée par la guerre de 39-40, est-il une œuvre remarquable avec son aménagement de bassins, allées, pergola, entièrement intégré dans la conception générale ; il a été inscrit avec le bâtiment en 1997.

Hérault, Béziers, jardin du plateau des Poètes conçu par les frères Bühler, chemin d'eau en faïence bleue.

Hérault, Béziers, villa Guy, jardin moderne néomauresque par Jean-Claude Nicolas Forestier, 1920.

Gard, Saint-André-de-Majencoules, jardin des Sambucs créé en 1994, labellisé en 2004.



## Label « Jardin remarquable »



La politique en faveur des parcs et jardins, initiée à partir de 2003, s'appuie sur le constat que seuls 4% du patrimoine protégé concerne les parcs et jardins. Aussi, après avoir lancé l'opération « Rendez-vous aux jardins » et mis en place un conseil national des parcs et jardins, le ministère de la Culture a créé en 2004 le label « Jardin remarquable ». Ce label,

renouvelé tous les 5 ans, requiert une ouverture au public et une gestion rigoureuse. Dans la région, 14 labels ont été décernés : 7 des jardins sont protégés au titre des Monuments historiques et 7 sont des créations récentes (dont des jardins de collections de fleurs). Ils bénéficient ainsi d'une lisibilité nouvelle et d'une signalétique adaptée.



## L'architecture du XX<sup>e</sup> siècle

En 1975, sous l'impulsion de l'historien d'art Bruno Foucart, le ministère Guy lance une action volontariste en faveur de la reconnaissance d'édifices jusqu'alors méprisés : ceux des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Puis la fondation de DoCoMoMo International<sup>31</sup> en 1988, la Recommandation du Conseil de l'Europe relative à la protection du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle en 1991, le Label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » du ministère de la Culture en 1999, la création du Comité scientifique international sur le Patrimoine XX<sup>e</sup> siècle au sein de l'ICOMOS en 2005, l'inscription de la Ville du Havre sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO la même année, ont constitué les étapes d'une progressive prise en compte des édifices d'un XX<sup>e</sup> siècle extrêmement prolifique en constructions, et cela de façon sans précédent.

Pour le Languedoc-Roussillon, si riche en monuments anciens, l'attention pour l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle ne s'observe qu'avec la décentralisation. La COREPHAE du 15 décembre 1986 examine les premiers dossiers, comme celui de la poste Art nouveau de Tuchan dans l'Aude. Des membres de la commission craignant que ce type de protection soit mal perçu par la population, le vote est conditionné à une étude plus globale, puis en 1991, en raison d'une menace imminente de dénaturation de l'édifice, l'inscription est votée à l'unanimité. Exemple d'architecture des années 1930, l'ensemble des cliniques Saint-Charles à Montpellier conçu par les architectes Paul Pelletier et Arthur Teisseire a été sauvé *in extremis* de la démolition. C'est un des premiers exemples d'hôpital « en hauteur », orné en façade des

sculptures monumentales de Joachim Costa et des verrières d'Emile Brière (IMH 1996).

La protection des édifices de la première moitié du siècle, plus faciles à appréhender, bénéficiant du recul et d'ouvrages de référence bien documentés, est plus aisée. Pour la deuxième moitié du siècle, la protection se fait plus frileuse. La mémorable commission régionale du patrimoine et des sites du 3 octobre 2001 entièrement consacrée au XX<sup>e</sup> siècle a examiné 11 propositions dont deux seulement ont été rejetées (foyer des campagnes à Balaruc-les-Bains et maison des Combattants à Nîmes). Ont été protégés alors des bâtiments majeurs des années 1930, comme le gigantesque Palais des Arts et du Travail de Narbonne, le lycée technique Dhuoda à Nîmes, l'église Sainte-Thérèse à Montpellier.

Pour le centre d'apprentissages pour garçons, actuel lycée Mermoz à Béziers, construit en 1950, c'est la renommée de l'architecte Pierre Jeanneret, cousin et collaborateur de Le Corbusier, qui a emporté l'adhésion. Sa collaboration avec Jean Prouvé, pour les structures métalliques des toitures et des baies basculantes, avec Charlotte Perriand pour le mobilier, place d'emblée cette réalisation sur un plan national (CMH 2002).

À la limite de l'Aude, du Tarn et de la Haute-Garonne, le centre de vol à voile de la Montagne Noire, à Labécède-Lauragais dans l'Aude, a été un haut lieu pour la formation des pilotes entre 1932 et 1980, toujours vivant par la fréquentation des amateurs de vol de la région toulousaine. Deux hangars en kit « Mistral », qui témoignent de l'architecture provisoire élaborée par les Allemands dans les années 1930-1940, abritent des planeurs de toutes époques (IMH 2009) (voir photo p. 70).



Aude, Narbonne, piscine du Palais des arts, des sports et du travail par Joachim Genard, 1938-1952.

Hérault, Béziers, ancien centre d'apprentissage pour garçons (pavillon des classes), par Pierre Jeanneret, Dominique Escorsa et Jean Prouvé, 1950.

Gard, Nîmes, église Notre-Dame du Suffrage et Saint-Dominique, par Joseph Massota, 1963.

Hérault, Montpellier, cliniques Saint-Charles, par A. Teisseire et P. Pelletier, sculptures par J. Costa, années 1930.





L'histoire de l'architecture solaire en Languedoc-Roussillon est liée à la personnalité de Félix Trombe, chercheur au CNRS, qui fait installer en Cerdagne un prototype de four solaire à Mont-Louis, en 1948, puis construire entre 1962 et 1968 le four solaire d'Odeillo à Font-Romeu (voir photo p. 71). Grand projet des Trente Glorieuses, destiné à asseoir le prestige de la France dans le domaine scientifique, le chantier est confié à l'Aéroport de Paris et à son architecte Henri Vicariot à la pointe de la technique du béton précontraint. Cette réalisation audacieuse sur le plan scientifique et architectural comprend un champ d'héliostats qui renvoient les rayons sur le bâtiment parabole habillé de miroirs curvilignes et d'un mur rideau couleur bleu de Cerdagne, celui-ci les concentrant vers le bâtiment du four. Situé dans un site exceptionnel, Odeillo constitue un témoignage de premier plan de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle (IMH 2009). En 2011, ont été protégés deux témoignages de l'utilisation du solaire dans l'architecture domestique : l'immeuble des maisons solaires d'Odeillo est une initiative privée de trois chercheurs, pour démontrer l'intérêt du mur capteur-accumulateur de chaleur dit « mur Trombe » dans l'architecture privée. Construit en 1974 avec l'aide de l'architecte parisien Jacques Michel, ce petit collectif a valeur de première démonstration en France du solaire passif. Le même système est utilisé à Lédenon dans le Gard, par l'architecte Armand Pellier, qui intègre les capteurs solaires dans les lignes audacieuses de la villa Gosselin (IMH 2011).

Immenses « cathédrales du vin », marquant fortement le paysage du Languedoc, les caves coopératives, construites dans chaque village durant tout le siècle, sont aujourd'hui souvent menacées en raison de regroupements et désaffectations. Si la cave « Les Vignerons libres » de Maraussan, symbolique du mouvement coopératif viticole (première coopérative fondée en France en 1901) a été inscrite dès 2001 pour son rôle historique, l'intérêt architectural de ces bâtiments familiaux, fonctionnels et parfois répétitifs n'est pas encore reconnu. En 2013, une campagne de protection<sup>32</sup> et de labellisation<sup>33</sup> a abouti à l'inscription des caves de Tavel et Saint-Théodorit dans le Gard, construites par Henri Floutier, et de Paziols dans l'Aude, pour leur intérêt architectural et industriel. Les coopérateurs de Tavel ont apporté un soin constant à entretenir et agrandir leur coopérative dans le style architectural néo-régionaliste qui a été imité dans toute la région.

31. DoCoMoMo International : *International working party for Documentation and Conservation of Buildings, sites and neighbourhoods of the Modern Movement*, groupe de travail pour la Documentation et la Conservation des bâtiments du Mouvement Moderne, de leur site et de leur ensemble urbain.

32. A la suite de la publication de l'étude du Service de l'Inventaire régional : *Caves coopératives en Languedoc-Roussillon*, « Lieux-dits », 2010.

33. Ont reçu le label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle », 8 caves dans l'Aude dont celles de Fleury, Lézignan-Corbières, Ouveillan, 10 dans le Gard parmi lesquelles celles de Aigues-Vives, Canaules-et-Argentières, Saint-Christol-lès-Alès, Souvignargues, Gallician à Vauvert et 2 dans les Pyrénées-Orientales à Maury et Rivesaltes.

Aude, Leucate, Port Leucate, village de vacances Les Carrats, par Candilis, 1969.

Hérault, Montpellier, église Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus, par Julien Boudes, verrière de la coupole par Antoine Bessac, 1944.



## Le label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle »

XX<sup>e</sup>  
LE PATRIMOINE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

Il a pour mission de sensibiliser à l'architecture de cette période, de faire connaître des édifices qui n'ont pas *a priori* la faveur du grand public comme peuvent l'avoir les édifices anciens. Sans contrainte juridique et sans avantage financier, ce label a valeur de reconnaissance et appelle l'attention des habitants et usagers sur l'intérêt, la beauté, la nouveauté de bâtiments qu'ils ne remarquent pas dans leur environnement quotidien. En Languedoc-Roussillon, le premier label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » a été attribué à l'immeuble de logement social Nemausus (Nîmes) construit en 1986 par Jean Nouvel. En 2010, ce sont les stations balnéaires de la Mission Racine qui ont reçu ce label : tout d'abord la ville de la Grande-Motte telle qu'elle a été conçue par Jean Balladur sur son plan masse, puis plus ponctuellement

des quartiers ou édifices des stations du Cap d'Agde, Gruissan, Port Leucate et Port Barcarès, afin de faire sortir de l'indifférence, voire de la détestation, ces créations urbaines qui ont changé le visage du littoral languedocien. Ceci est à mettre en parallèle avec la labellisation de stations de sports d'hiver dans les Alpes, construites dans les mêmes années dans le même souci des loisirs. Le campus de la faculté des Lettres de Montpellier édifié par Jaulmes et Deshons en 1969 a également reçu le label. L'œuvre d'Armand Peller, sculpteur et architecte, très importante dans le Gard et remarquable par son emploi conjoint du béton brut et de la pierre dorée des carrières du Pont du Gard, a été reconnue et portée à la connaissance du public : la Maison des Compagnons de Nîmes, le foyer municipal de Gallician à Vauvert et plusieurs



villas ont reçu le label. En 2014, à la suite du cinquantenaire de la construction de la ville nouvelle de Bagnols-sur-Cèze (Gard), réalisation exceptionnelle dans l'œuvre de George Candilis, architecte du logement social des années 1950, le quartier des Escanaux et la cité du Bosquet ont été labellisés.

Différent d'une mesure de protection, ce label nécessite un travail de porter à connaissance autour des édifices choisis. Il se matérialise par une cérémonie de pose d'une plaque spécifique, accompagnée de conférences ou de publications, comme par exemple les ouvrages de la collection Duo sur la Grande Motte, le campus de la faculté des lettres de Montpellier ou l'architecte Armand Peller, ou encore d'événements organisés dans le cadre du Mois de l'Architecture avec les partenaires CAUE, ENSAM, Maison de l'architecture...



Gard, Aubais, ancienne cave coopérative par Henri Floutier, 1939, labellisée en 2013.

Hérault, La Grande-Motte, la grande pyramide par Jean Balladur, 1974, labellisée en 2010.

Gard, Bagnols-sur-Cèze, tour du quartier des Escanaux, par George Candilis, 1959, labellisée en 2014.





## Conclusion

Tout édifice présentant un intérêt patrimonial n'a pas forcément vocation à être protégé au titre des Monuments historiques. Le public peut s'étonner que tel ou tel hôtel particulier bénéficie d'une protection juridique alors que d'autres, juste à côté, de qualité comparable ou supérieure, ne le soient pas ; de même pour une chapelle rurale isolée ou un mégalithe... En effet, les quelque 2000 arrêtés de protection pris en Languedoc-Roussillon, recouvrent des réalités d'ampleur bien différentes, allant, toutes catégories et époques confondues, du simple portail, cheminée ou balcon orné, à des ensembles majeurs comme des cités fortifiées, monastiques ou industrielles. Ils ne prennent en compte qu'une infime partie du patrimoine régional, notion qui, on l'a vu, est protéiforme et évolue constamment, notamment pour les périodes récentes, au fur et à mesure que le recul temporel permet d'en modifier la perception, non seulement auprès des spécialistes mais aussi du grand public.

Il existe d'autres outils de contrôle pour la sauvegarde d'éléments remarquables (espaces protégés). Les périmètres de protection autour d'un Monument historique, rayon de 500 m en visibilité, peuvent désormais être amendés grâce à la mise en place d'un périmètre de protection adapté (PPA) ou d'un périmètre de protection modifié (PPM), tenant compte de la topographie et de l'enjeu patrimonial de l'environnement direct. Les secteurs sauvegardés, créés en 1962, préservent les villes à la richesse architecturale exceptionnelle où tous les immeubles ne pourraient être individuellement inscrits ou classés. Les dispositifs de gestion de l'espace comme les ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) progressivement transformées en AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) améliorent encore la prise en compte d'ensembles bâtis ou non, régis par un règlement conçu pour chaque cas particulier. Par ailleurs, dépendant du ministère du Développement durable, les protections au titre des sites (classés ou inscrits) mises en place par la loi de 1930, assurent la préservation de l'environnement sur des critères esthétiques et naturels qui se complètent parfois avec ceux de la protection au titre des Monuments historiques.

La sensibilisation et la diffusion des connaissances auprès du public le plus large sont essentielles et rencontrent de plus en plus de succès comme les Journées européennes du Patrimoine qui ont fêté leur 30<sup>e</sup> anniversaire en 2013 : un succès jamais démenti.



Aude, Castelnaudary, château du Castelet des Crozes, papier peint Réveillon, XVIII<sup>e</sup> siècle.

Lozère, Saint-Alban-sur-Limagnole, château, XVII<sup>e</sup> siècle.

## Bibliographie, sources

### Généralités

Taylor (Isidore), Nodier (Charles), Cailleux (Alphonse de). *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*. Languedoc. 1834.

Mérimée (Prosper). *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*. Paris, Librairie de Fournier, 1835.

Renouvier (Jules). *Monuments de quelques anciens diocèses de Bas-Languedoc...* [ill. par Jean-Joseph-Bonaventure Laurens], tome 1-3, Montpellier, impr. Vve Picot, 1835-1837; tome 4-6, Montpellier, impr. de Boehm, 1838-1841.

Baudot (Anatole de) et Perrault-Dabot (A.). *Archives de la commission supérieure des Monuments historiques*. 1887-1900, tome 5, 1898-1913.

Babelon (Jean-Pierre), Chastel (André). La notion de patrimoine, *La revue de l'art*, n°49 1980.

Mayer (Jannie), *Archives de la commission des MH plans et dessins, t.2 Languedoc-Roussillon*. catalogue, préface de Marcel Durliat, 1982.

Choay (Françoise). *L'allégorie du patrimoine*. Paris, Seuil, coll. la couleur des idées, 1992.

Sire (Marie-Anne). *La France du patrimoine*, coll. Découvertes Gallimard, CNMHS, 1996.

Bercé (Françoise). *Des monuments historiques au patrimoine, du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, ou « Les égarements du cœur et de l'esprit »*. Paris, Flammarion, 2000.

Mondenard (Anne de). *La Mission héliographique - Cinq photographes parcourent la France en 1851*, Collection « Photographie », Paris, Editions du patrimoine, 2002.

Laurent (Xavier). *Grandeur et misère du patrimoine d'André Malraux à Jacques Duhamel, 1959-1973*, Ecole nationale des chartes et Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003.

Gourbin (Patrice). *Les Monuments historiques de 1940 à 1959. Administration, architecture, urbanisme*, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Choay (Françoise), *Le patrimoine en questions*. Paris, Seuil, coll. la couleur des idées, 2009.

Bady (Jean-Pierre), Cornu (Marie), Fromageau (Jérôme), Leniaud (Jean-Michel) et Négri (Vincent). *1913, genèse d'une loi sur les Monuments historiques*, La Documentation française, 2013.

*1913-2013 : un siècle de Monuments Historiques*, Paris, Direction des Patrimoines, 2013.

### Méthodologie

*Recenseur-documentaliste chargé de la protection des Monuments historiques*. Paris, Association des personnels de documentation des affaires culturelles, 1994.

Jamot (Francis) et Marx (Jean) *La protection des immeubles au titre des Monuments historiques, manuel méthodologique*. MCC, direction de l'architecture et du patrimoine, 2003.

### Sur le patrimoine traditionnel

Congrès archéologique de France : Montpellier 1950, Aude 1973, Gard 1999.

Pérouse de Montclos (Jean-Marie) [dir.]. *Le guide du patrimoine Languedoc-Roussillon*. Paris, CNMHS, Hachette, 1996.

### Sur le « nouveau patrimoine »

Nora (Pierre) (sous la direction de) *Les lieux de mémoire*. tome II, Paris, Gallimard, 1986.

Nora (Pierre), *Présent, nation, mémoire*, Paris 2011.

Dulau (Robert), *Apologie du périssable*. Rodez, éditions du Rouergue 1991.

Jacquelin (Christian), Saumade (Frédéric), La protection des arènes et lieux de bovino en Languedoc ». *La mort. Terrain*, n° 20, mars 1993, p. 158-162.

Jacquelin (Christian), Signoles (André). Préserver l'usage social du monument. Les arènes de bovino. *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des Monuments historiques*. [Ethnologie de la France, cahier 15], Paris, Maison des sciences de l'Homme, 2000, p. 189-193.

Comte (Yvon), *Tradition et modernité dans l'architecture religieuse de l'architecte montpelliérain Julien Boudes*. In Situ, revue des patrimoines, [en ligne], 2009, n°1.

Schoenstein (Frantz). La politique de protection des Monuments historiques en France, *Monumental*, 2013, 2, p. 64-67.

#### Collection Entretiens du patrimoine

*Science et conscience du patrimoine*. Entretiens du patrimoine, 1994, Paris, Fayard, Ed. du patrimoine, 1997.

*Le regard de l'histoire. L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du xx<sup>e</sup> siècle en France*. Entretiens du patrimoine, 2001, Paris, Fayard, Monum, Ed. du patrimoine, 2003.

*Des monuments historiques aux patrimoines : le centenaire de la loi de 1913*. Entretiens du patrimoine et de l'architecture, 2013.

#### Collections Itinéraires du patrimoine, Images du patrimoine, Cahiers du patrimoine, et Focus du Service régional de l'inventaire général.

##### Collection DUO, DRAC Languedoc-Roussillon

François (Michèle). *Jean Balladur et la Grande-Motte*. Collection Coll. Duo, DRAC LR, 2010.

Descossy (Michel), Jacquelin (Christian), Palouzié (Hélène), *Du négafol à la barraca, le patrimoine maritime en Languedoc-Roussillon*. Coll. Duo, DRAC LR, 2011.

Clier (Josette), François (Michèle), Llanta (Anne-Marie). *Armand Pellier architecte, de la pierre du Pont du Gard à la modernité*. Coll. Duo, DRAC LR, 2012.

Comte (Yvon), Palouzié (Hélène), Pinchon (Jean-François). *Le campus de la faculté des lettres et sciences humaines de Montpellier*, Coll. Duo, DRAC LR, 2012.

Comte (Yvon), François (Michèle). *Phares du Languedoc-Roussillon. Eclairer la mer, signaler la terre*. Coll. Duo, DRAC LR, 2013.

Palouzié (Hélène) et alii, *Regards sur l'objet Monument historique en Languedoc-Roussillon*. Coll. Duo, DRAC LR, 2013.

Bourin (Monique) et alii, *Images oubliées du Moyen Age, les plafonds peints du Languedoc-Roussillon*, Coll. Duo, DRAC LR, rééd. 2014.

#### Périodiques

Revue *Monuments historiques* : 1980 : *Année du Patrimoine*, n°107, 1980 ; *Languedoc-Roussillon*, n°127, 1983 ; *20 ans de patrimoine*. n°161, 1989 ; *Languedoc-Roussillon*, n°187, 1993.

« *in situ* » Revue des patrimoines <http://insitu.revues.org/>.

« *patrimoines en région* », revue d'éducation aux patrimoines en Languedoc-Roussillon (association « le passe muraille »)

Dossiers de recensement et de protection au titre des Monuments historiques de la conservation régionale des Monuments historiques, DRAC Languedoc-Roussillon, Montpellier.

#### Sitographie

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-secteurs/Monuments-historiques/Centenaire-de-la-loi-de-1913>  
site sur le centenaire de la loi sur les Monuments historiques

<http://www.culture.fr/Ressources/Moteur-Collections>  
moteur de recherche donnant un accès direct à 60 bases, 485 expositions virtuelles et 140 sites du ministère et de partenaires.

<http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/>  
site de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine dont l'origine des fonds remonte à la naissance du Service des Monuments historiques.

<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>  
bases de données concernant l'architecture (base MERIMEE pour les édifices protégés), le mobilier (base PALISSY pour les objets d'art protégés) et les images (base MEMOIRE illustrant édifices et objets)

<http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
accès cartographique à des informations culturelles et patrimoniales (ethnographiques, archéologiques, architecturales, urbaines, paysagères)

Ouvrage publié par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Languedoc-Roussillon

Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH)  
5, rue de la Salle l'Evêque - cs 49020  
34967 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 02 32 00 / Fax 04 67 02 32 04

**Directeur de la publication**

Alain Daguerre de Hureaux, directeur régional des affaires culturelles

**Rédacteur en chef**

Delphine Christophe, conservateur régional des Monuments historiques

**Coordination éditoriale**

Jackie Estimbre, chargée de la valorisation du patrimoine, CRMH

**Diffusion**

publicationspat.drac-lr@culture.gouv.fr

**Conception graphique et réalisation**

Charlotte Devanz

**Photogravure et impression**

Print Team

**Achévé d'imprimer**

Août 2014

**Dépôt légal**

Septembre 2014

ISBN n° 978-2-11-138921-2

**Crédits photographiques**

Josette Clier, CRMH, p. 24, 32, 34, 40, 41, 42, 44 haut, 45, 46, 49, 56, 63, 69, 73 haut, 75, 77 milieu, 80, 83

Yvon Comte, CRMH, p. 6, 19, 21, 25, 31, 35, 44 bas, 47, 48, 50, 52, 54 bas, 55 droite, 57, 59 gauche, p. 65 bas droit, 68 bas, 73 bas, 74, 77 haut, bas, 79

Michèle François, CRMH, p. 1, 5, 9, 26, 37, 39, 51 droite, 53 haut, 55 gauche, 61, 62, 64, 65 bas gauche, 70, 71, 72, 76, 78, 81, 82

André Signoles, CRMH, p. 8, 51 gauche, 53 bas, 54 haut, 58, 60, 67 droite, 68 haut

Philippe Galant, SRA, p. 29

Francis de Richemont, CRMH, p. 38

William Davies, photographe stagiaire à la CRMH, p. 33, 59 droite

Thierry Dubessy, CRMH, p. 28, 65 haut

Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, p. 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18

Ville de Nîmes, p.11

Selim Benalioua, CCNBT, p.30

Ville d'Elne, Elizabeth Eidenbenz, p. 66, 67 gauche

Jean-Claude Hyvert, p.23

Jeanjean Annick, p. 68 bas

**Remerciements**

La Médiathèque du patrimoine et de l'architecture, les villes de Elne et Nîmes, la communauté de communes Nord du Bassin de Thau, Jean-Claude Hyvert, Philippe Galant du Service régional de l'archéologie, Fabienne Tuset, chargée des archives et de la documentation de la Conservation régionale des monuments historiques, et enfin tous les propriétaires privés et publics, qui nous accueillent et nous donnent accès à leurs édifices, à leurs archives et documents.

# monuments duo objets

Créée par la direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon (conservation régionale des Monuments historiques), la collection « Duo » propose au public de découvrir des chantiers de restauration du patrimoine monumental et mobilier, des édifices labellisés « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » ou encore des immeubles et objets d'art protégés au titre des Monuments historiques, dans l'ensemble de la région.

## **Regards sur le patrimoine bâti protégé au titre des Monuments historiques en Languedoc-Roussillon**

En Languedoc-Roussillon, plus de 2000 immeubles sont protégés au titre des Monuments historiques. De l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle, toutes les catégories relèvent de la loi de 1913 : vestiges archéologiques, architectures religieuses, fortifiées ou civiles, grandes demeures ou édifices plus modestes, du loisir au monde du travail, etc. Les critères de sélection ont évolué depuis Prosper Mérimée et la première liste de classement de 1840. A l'intérêt assez exclusif pour le patrimoine traditionnel (églises et châteaux, édifices publics) a succédé une attention affirmée, après la déconcentration des procédures de protection en 1984, au « nouveau patrimoine », notion englobant d'autres champs patrimoniaux comme les lieux de mémoire, les témoins scientifiques et techniques, les parcs et jardins, etc. L'identification et la reconnaissance du patrimoine par une mesure juridique d'inscription ou de classement sont accompagnées d'une politique de labellisation, comme en témoignent les labels « Jardin remarquable » et « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle ».

